

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Troisième séance – Mardi 15 juin 1999, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier, M. François Henry, M<sup>me</sup> Liliane Johner, MM. Guy Mettan et Georges Queloz.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 3 juin 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 juin et mercredi 16 juin 1999, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Pétition: pour le maintien du Café Au Fribourgeois

### 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

### 3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien du Café Au Fribourgeois» (P-92 A).<sup>1</sup>

#### *Suite du premier débat*

**M. Pierre Maudet (R).** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vois que l'on a de grands spécialistes des bistrots, et même des gens qui «pètzent», comme on dit dans le canton de Vaud, surtout dans nos rangs...

J'aimerais juste faire une remarque, parce qu'il me semble qu'on oublie un ou plusieurs faits qui sont pertinents dans le domaine qui nous concerne. Le quartier de Saint-Gervais, et plus particulièrement les rues qui nous occupent sont aujourd'hui remplis de bistrots. On a plus d'une demi-douzaine de débits de boissons dans la rue du Cendrier, avec, entre autres, une terrasse et deux pizzerias. Juste à côté se trouve le Café La Sarine – c'est tout de même fribourgeois – qui, de surcroît, sert de la Cardinal – cela dit pour rassurer les commissaires, dont apparemment c'est une préoccupation importante.

De plus, à mon avis, et c'est la raison pour laquelle je vous recommande de classer cette pétition, la Ville n'a pas à se mêler de l'affectation des locaux du Café Au Fribourgeois. Ce n'est pas son rôle de faire de l'interventionnisme éco-

---

<sup>1</sup> Rapport, 179.

nomique; elle n'a pas à entrer, comme vous disiez, Monsieur Losio, dans une logique de promotion, d'assistance sociale, ou alors, on transforme les serveurs en fonctionnaires municipaux... (*Remarques.*) Mais si, il s'agit bien de cela. On met le doigt dans l'engrenage.

Nous disons non à l'interventionnisme économique dans ce domaine, et nous disons que nous devons classer cette pétition. Je vous remercie.

**M. Pierre de Freudenreich** (L). Des choses importantes ont été dites, notamment par M. Ferrazino qui a déclaré que la propriété privée existait, je l'en remercie, c'est une réalité heureusement, et M. Losio qui a dit que la liberté du commerce et de l'industrie était quelque chose d'important. Mais vous avez, et l'un et l'autre, une mémoire toute relative. M. Ferrazino est excusé parce qu'il n'a pas participé à nos débats, mais il a dû sans doute être intéressé de manière indirecte par les débats relatifs aux PUS. Dois-je vous les rappeler? (*Protestations et brouhaha.*) Eh bien, je le ferai quand même! L'un des sujets et des thèmes centraux des PUS, que le groupe libéral et l'Entente, du moins pratiquement l'ensemble de l'Entente, se sont battus pour essayer de vous faire comprendre était qu'il ne fallait pas bloquer les affectations.

D'un côté, vous dites qu'il faut pouvoir donner les moyens au Conseil administratif, lors d'un transfert de bail dans un bâtiment dont la Ville de Genève est propriétaire, de maintenir un restaurant. Très bien, mais, aujourd'hui, c'est une bijouterie. Vous votez les PUS en disant qu'on n'a pas le droit de changer d'affectation, ce qui veut donc dire que, quand les PUS entreront en vigueur, ce qui ne saurait tarder, il faudra laisser la bijouterie, même si vous voulez mettre un restaurant. Cela démontre bien la totale absurdité de votre volonté d'intervenir dans l'affectation des commerces. Véritablement, dans ce cas-là, vous seriez dans une position un peu désagréable.

Vous bloquez les cinémas, les restaurants, un certain nombre de commerces, pas en termes de commerces mais en termes d'affectation précise – cela a été discuté largement en commission et dans cette enceinte. J'ai un petit peu de peine à comprendre cette volonté de vouloir préserver ces affectations. Je partage, dans la mesure du possible et dans la mesure où la liberté du commerce et de l'industrie peut le permettre, cette idée de garder l'affectation d'un restaurant. Mais, d'un autre côté, vous venez avec un règlement totalement archaïque, totalement sclérosant pour l'économie régionale de la ville de Genève en disant: ici, il y a une boucherie; si quelqu'un veut venir mettre un superbistrot ancienne version, on n'acceptera pas, on laissera une boucherie. Ici, il y a un cinéma; quelqu'un veut venir mettre un restaurant, cher à M. Losio. Eh bien, non, les PUS vous disent non, c'était un cinéma, ça restera un cinéma. Alors, s'il y avait besoin de démon-

trer un cas concret d'une contradiction absolument hallucinante entre ce que vous voulez et ce que vous votez, la démonstration est faite et je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). En fait, je ne voulais pas intervenir sur la pétition N° 92, parce que l'essentiel avait été dit par mes collègues à la séance de 17 h, mais ce sont les propos de M. de Freudenreich qui m'incitent à prendre la parole.

Nous avons été qualifiés, à un moment donné, de gens qui voudraient fossiliser la vie publique; maintenant, nous sommes traités de personnes archaïques, etc. Tout à l'heure, l'intervention de M. Losio m'a donné une idée puisqu'il a cité Georges Haldas. Je vais vous lire un extrait du Règlement de bureau à l'intention du personnel. Cela ne prendra pas beaucoup de temps.

«Dès maintenant, le personnel sera présent de 6 h du matin à 6 h du soir (...) Le dimanche est réservé aux services religieux. Chaque matin, on dit la prière dans le bureau principal.»

Je saute quelques articles.

«Art. 3. – Chacun est tenu de faire des heures supplémentaires si la direction le juge utile (...) On recommande, en outre, d'apporter chaque jour, pendant l'hiver, 4 livres de charbon. Art. 7. – Il est permis de prendre de la nourriture entre 11 h 30 et 12 h, toutefois, le travail ne doit pas être interrompu. Art. 8. – Envers la clientèle, la direction et les représentants de la presse, l'employé témoignera modestie et respect. Art. 9. – Chaque membre du personnel a le devoir de veiller au maintien de sa santé. En cas de maladie, le salaire ne sera pas versé. On recommande à chacun de mettre une bonne partie de son gain de côté, afin qu'en cas d'incapacité de travail et dans sa vieillesse il ne soit pas à la charge de la collectivité. Art. 10. – Pour terminer, nous attirons votre attention sur la générosité de ce nouveau règlement. Nous en attendons une augmentation considérable du travail.»

Je pense que vous avez reconnu dans ce règlement certaines des thèses défendues par les milieux que M. de Freudenreich soutient aujourd'hui. Nous savons donc ce qu'on nous propose au niveau de la déréglementation, dérégulation, des heures supplémentaires, de la suppression de l'interdiction de travail de nuit, de la prise en charge même de l'assurance chômage par les gens en tant qu'assurance privée, etc. Eh bien, ce texte-là, chers collègues, c'est un texte extrait du règlement d'entreprises, comptoirs, manufactures et chancellerie de 1863 à 1872. Donc, en matière de fossiles, vous êtes mal placé, Monsieur de Freudenreich, pour nous donner des leçons.

En outre, je voudrais simplement rappeler que, dans le discours du Conseil administratif, lors de la séance d'ouverture du 2 juin, M. le maire avait dit que le Conseil administratif serait très attentif aux préoccupations du Conseil municipal. Nous sommes également ici pour défendre les préoccupations de la population, des gens qui nous ont élus, notamment ceux qui vivent dans les quartiers de cette ville et qui aspirent à une vie agréable dans leur quartier. Dès lors, je pense que le Conseil municipal devrait effectivement renvoyer la pétition N° 92 au Conseil administratif. Ce dernier lui donnera la suite qui convient, d'une façon qui soit cohérente avec le discours d'inauguration de notre Conseil municipal.

**M. Jan Marejko (L).** J'aimerais dire quelque chose après les paroles émouvantes de M. Losio, qui m'ont évidemment fait venir les larmes aux yeux, d'autant plus que j'aime beaucoup Georges Haldas. Au début, j'ai eu un sentiment de gêne inexplicable, peu à peu la lumière s'est faite en moi et j'aimerais vous faire partager cette lumière.

J'ai eu un sentiment de gêne, parce qu'il nous a été évoqué une sorte de perspective épouvantable et déshumanisante pour notre ville, et je me suis demandé de quoi nous parlions. Est-ce que nous sommes vraiment en train de parler de Genève, comparée au reste du monde? Je veux dire que, quand on voit ce qui se passe dans le reste du monde, quand on a un petit peu voyagé et qu'on revient dans cette ville, on a l'impression de rentrer dans le jardin d'Eden. Alors, peut-être que M. Haldas a ses convictions, ce sont les siennes, sur l'avenir de l'ultralibéralisme, du néolibéralisme et autres «ultranéocryptos», mais j'aimerais quand même que nous ayons la décence – et là je me suis senti gêné dans ce Conseil – de voir la différence qui existe entre une ville qui pourrait perdre un bistrot, et qui, parce qu'elle va perdre un bistrot, va être déshumanisée et certains lieux de par le monde qui, eux, sont vraiment déshumanisés. Est-ce que vous n'avez pas honte, mon cher ami Losio?

**La présidente.** Monsieur Marejko, adressez-vous à la présidence.

*M. Jan Marejko.* Madame la présidente, vous savez que je ne me fie jamais à cette règle consistant à dire: «Vous lui transmettez», parce qu'elle n'est pas écrite dans le règlement, que j'aime bien le débat démocratique, c'est-à-dire direct, et que M. Losio et moi nous avons d'excellentes relations.

Je voudrais dire qu'il nous faut mettre les choses en perspective, avoir la mesure de ce que nous disons. Aussi, je dis à mon collègue M. Losio – Madame

la présidente, je fais quand même une concession, vous lui transmettez – que, dans le cas qui nous occupe, nous devons mettre les choses en perspective et je vous invite donc à classer cette pétition. Je vous remercie.

**La présidente.** Monsieur Broggin, pour la deuxième fois.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Je serai bref. C'est le benjamin qui m'a fait lever la main et je me suis rendu compte que j'avais oublié de dire quelque chose d'important tout à l'heure.

Je tiens à la disposition du benjamin de ce Conseil, M. Pierre Maudet, un tableau comparatif du nombre de bistrotts et de bijouteries établis à la rue Rousseau actuellement et auparavant. Madame la présidente, vous lui transmettez, c'est très volontiers que je lui communiquerai ces différents éléments. Actuellement, la tendance s'inverse. Auparavant, il y avait des bistrotts, maintenant il n'y a pas d'artisans bijoutiers, il y a des chaînes de bijouterie. Il est vrai que l'on met parfois des chaînes aux bijoux... Cela dit, je demanderai à M. Maudet de mieux se renseigner avant de faire ses premières interventions devant ce Conseil.

Quant à l'intervention de M. de Freudenreich, je constate que ce dernier a une vision très rigide des PUS. Il a des fantômes qu'il n'arrive pas à résorber. Il devrait se référer aux arrêts du Tribunal fédéral concernant l'application des PUS et leur ouverture au public. Je me réjouis de pouvoir en discuter dans ce Conseil, une fois qu'il aura fini de faire du blocage. En effet, nous avons vu ce printemps qu'il a fait un blocage systématique devant la commission de l'aménagement et de l'environnement. J'espère qu'il n'en fera pas à la commission du règlement, vu que les PUS ont été renvoyés aux deux commissions.

Plus sérieusement, je tenais à dire, Madame la présidente, vous savez que le quartier de Saint-Gervais – la petite Vieille-Ville de Genève, «Minor Geneva», ainsi que l'appellent les historiens – est appelé à subir d'importants travaux de rénovation, d'importants changements concernant certaines affectations et certaines réalisations dans les bâtiments. Nous avons eu les travaux qui ont été menés, à l'époque, par la commission ad hoc Saint-Gervais. Maintenant, nous avons la proposition N° 469 du Conseil administratif. Ce n'est pas avec ce type de changements faits à la hussarde par le Conseil administratif que l'on va pouvoir discuter de manière sereine avec les habitants du quartier. Ceux-ci subissent à ce jour des nuisances extrêmement importantes dues au transit automobile et au fait qu'on a laissé ce quartier se dégrader lentement mais sûrement. Les habitants du quartier de Saint-Gervais se posent de nombreuses questions. Quand on fait des

opérations telles que celles qui ont été menées sur ce café, on peut malheureusement craindre quelques crispations de la part d'une partie de la population, mais j'espère bien que ce ne sera pas le cas.

Je souhaite déposer un amendement, qui est en fait un complément à l'amendement de M. Zaugg. Je vous le lis:

*Projet d'amendement*

«Offrir à titre de compensation un espace de convivialité dans le périmètre du square Rousseau-Lissignol.»

Nous savons que la Ville de Genève est propriétaire de l'ensemble de ce square et que des possibilités de réaménagement peuvent être envisagées. Celles-ci ont déjà fait l'objet d'études qui avaient été menées au début de cette décennie par le Conseil administratif et cela permettra peut-être de les réactualiser.

Je dépose cet amendement qui est complémentaire à celui qui a été formulé tout à l'heure. Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à compléter cette invite et à demander au Conseil administratif d'être extrêmement attentif à ce qui va se passer sur ce périmètre qui va être entièrement réhabilité.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'aimerais juste dire deux mots à la suite des propos de M. de Freudenreich que je ne peux pas laisser sans réponse, pour une simple raison, c'est qu'ils sont erronés.

Quand vous nous laissez croire qu'il y aurait une attitude paradoxale, voire contradictoire, en soutenant cette proposition visant à demander à la Ville de tenir compte de l'affectation de ces locaux commerciaux avec les plans d'utilisation du sol, soit c'est une méconnaissance totale des PUS – mais cela m'étonnerait de votre part, Monsieur de Freudenreich, puisque, comme l'a rappelé M. Brogginini tout à l'heure, vous les avez combattus avec suffisamment d'énergie pour les connaître – soit c'est peut-être une volonté de votre part de brouiller cette question.

Pourquoi cela n'a-t-il rien à voir? Parce que, lorsqu'on parle de changement d'affectation – et vous le savez tout comme moi – en matière de plan d'utilisation du sol, il s'agit simplement de distinguer les logements, c'est-à-dire les locaux destinés à l'habitation, des locaux commerciaux, c'est-à-dire ceux destinés à des activités commerciales. Par conséquent, que ce soit l'exploitation d'un restaurant ou l'exploitation d'une bijouterie, vous conviendrez avec moi que, dans les deux cas, nous avons affaire à des locaux commerciaux. C'est donc même erroné d'uti-

liser l'expression de changement d'affectation, parce qu'il n'y en a précisément pas. Il y a un changement sur la qualité de l'exploitant, et on l'a relevé avec suffisamment de précision tout à l'heure, mais les PUS ne font nullement obstacle au fait que les locaux soient affectés à l'établissement public en question ou à une bijouterie. Donc il n'y a absolument aucune contradiction à ce sujet et votre intervention, Monsieur de Freudenreich, devrait inciter ce Conseil à activer ses travaux pour le troisième débat sur les plans d'utilisation du sol, afin que ce débat puisse avoir lieu en séance plénière et puisse rafraîchir la mémoire à tout le monde sur ces questions.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** On ne va pas faire un débat sur les PUS, on aura l'occasion d'y revenir tranquillement. Toujours est-il, Monsieur Ferrazino, qu'il doit vous manquer un épisode. Entre la version II et la version III, il y a eu un certain nombre d'amendements déposés par vos amis. On y parle notamment de la destination des locaux commerciaux. Il s'agit de restaurants, de cinémas, d'hôtels, de toute une série de commerces dont il est bien précisé dans le texte qu'il n'est pas question de changer la destination. Il s'agit bien de les protéger. (*Remarques de M. Ferrazino.*) Oui, vous avez bien raison de bloquer l'affectation. Alors, j'expliquais que votre position était un tout petit peu contradictoire, parce qu'elle figeait une situation. Manifestement, si un jour vous avez à un endroit un cinéma et que l'exploitant doit le remettre pour des raisons X et que quelqu'un veut faire un bistrot sympa, selon les vœux de M. Losio, respectivement de M. Haldas, eh bien, tout simplement les PUS ne l'autoriseront pas. C'est tout! Et je dis que ce système-là où on veut figer une situation, à terme, va à l'encontre de la création de nouveaux établissements de ce type. C'est tout. On en reparlera lors du prochain débat sur les PUS, j'imagine.

### *Deuxième débat*

**La présidente.** La parole n'étant plus demandée, nous passons aux amendements. Le premier – nous le voterons en deuxième lieu – émane de Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants); il est signé par M. Christian Zaugg et a la teneur suivante: «Le Conseil administratif devrait veiller à avoir un droit de regard sur les changements d'affectation des arcades afin d'éviter que des situations telles que celle du Café Au Fribourgeois ne se reproduisent.»

Le deuxième amendement émane de M. Brogginini et nous le voterons en premier lieu. Il est ainsi libellé: «Offrir à titre de compensation un espace de convivialité dans le périmètre du square Rousseau-Lissignol.»

**M. Pierre de Freudenreich** (L). Monsieur Broggin, il s'agit de compensation à qui et à quoi?

**M. Roberto Broggin** (Ve). J'ai évoqué tout à l'heure le fait qu'il était agréable de pouvoir lire la *Feuille d'avis officielle* et d'autres journaux dans un bistrot. Je demande, comme mon collègue M. Losio, des espaces où les gens puissent se rencontrer; ce n'est pas dans une bijouterie que l'on peut se rencontrer. Je suis désolé, Monsieur de Freudenreich, si vous n'avez pas cette sensibilité, restez sur vos rangs. On sait bien que vous êtes sur vos rangs. Personnellement, j'ai une autre sensibilité que vous, j'aime bien que les gens puissent se rencontrer dans la journée sur des terrasses et des endroits conviviaux.

**M. Mark Muller** (L). Je ne suis pas tout à fait au clair sur la procédure. Je ne sais pas si l'on discute sur l'amendement ou sur l'amendement à l'amendement.

Toujours est-il que je souhaiterais, en cette première séance de notre Conseil municipal, que ce dernier ne se couvre pas de ridicule en acceptant un amendement et en renvoyant au Conseil administratif une pétition lui demandant de faire quelque chose qu'il ne peut pas faire. Le Conseil administratif ne peut pas se prononcer sur des transferts de baux, dans la mesure où l'accord entre le locataire et le reprenant est conforme au droit du bail.

**La présidente.** Je comprends bien, mais ici c'est le Conseil municipal qui décide.

*M. Mark Muller.* Permettez-moi de terminer, Madame la présidente. C'est effectivement le Conseil municipal qui décide et il est libre de sa décision. Mais, ce que je souhaiterais, c'est qu'il prenne une décision conforme au droit fédéral. Le droit fédéral ne permet pas au bailleur de s'opposer à un transfert de bail, lorsque ce dernier correspond à la loi, et c'est exactement ce que M. Zaugg voudrait que le Conseil administratif fasse.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je profite de dire que nous n'allons pas suivre cet amendement, parce que nous avons été séduit par la pétition de principe.

Maintenant, j'ai pris la parole pour faire remarquer, très gentiment, à M. Mark Muller, que cela concerne des immeubles de la Ville, des immeubles qui nous

appartiennent... (*Remarques de M. Mark Muller.*) Si vous permettez, la Ville a le droit de louer à «A» ou à «B» et, lorsque «B» s'en va, elle a le droit de louer à «C», et heureusement, puisque c'est exactement ce que les propriétaires font.

**M. Mark Muller** (L). Je vous entends bien, Monsieur Pattaroni, simplement...

**La présidente.** Adressez-vous au bureau, Monsieur Muller!

*M. Mark Muller.* La Ville de Genève, en l'occurrence – je ne veux pas vous donner un cours de droit, ce serait ennuyeux – est propriétaire de cet immeuble; elle est bailleuse et, en tant que telle, elle est soumise à un certain nombre de règles, en l'occurrence le droit du bail. Et, en tant que bailleur, la Ville, même si elle est propriétaire de l'immeuble, ne peut pas faire ce qu'elle veut et refuser un nouveau locataire, puisque le droit du bail permet au locataire de transférer son bail à un tiers qui, en l'occurrence, remplit les conditions. C'est tout.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Je crois qu'il faut poursuivre les propos de M. Mark Muller et appeler un chat un chat.

M. le conseiller administratif Ferrazino a été très clair. Il a effectivement exposé que c'était un long combat, dans une de ses vies antérieures, que d'obtenir le droit du commerçant et de transférer un bail. On se souvient que, dans les années 80, le droit du bail commercial prévoyait que, si un lieu était affecté, ici, à un café, là, à une boucherie, ici encore, à un coiffeur, le droit du locataire de céder son bail pouvait se trouver opposer par le propriétaire dans la mesure où le preneur n'exploitait pas, dans l'ordre, ici, un café, là, une boucherie, ici encore, un coiffeur. Effectivement, le droit du bail était ainsi fait, et un groupe de défense d'un groupe de pression en matière du droit du bail a obtenu la modification des baux types de telle manière que l'on dise qu'un bail commercial est un bail commercial, qu'un bail d'habitation est un bail d'habitation, de sorte que celui qui cède son bail commercial le cède librement, quelle que soit l'activité future. C'est une grande victoire de l'Asloca que vous contestez, vous ici, M. Zaugg en particulier. Vous mettez en cause le droit du commerçant de céder son bail à un autre commerçant qui ferait autre chose, soit.

M. Mark Muller vous dit: respectons le droit fédéral, respectons en tout cas ce que vos milieux prônent, notamment les milieux grâce auxquels M. Ferrazino s'est fait élire avec des slogans tels que: «Locataires, protégez-vous, éliminez un

représentant de vos milieux pour vous protéger.» Votre premier acte consiste à trahir la promesse électorale que M. Ferrazino a faite et sur la base de laquelle il a été élu. (*Brouhaha et applaudissements.*)

Cela dit, au-delà de l'aspect polémique – M. Ferrazino me pardonnera cet aspect un peu polémique, je vois qu'il lève la main, pressé de me répondre – et pour en revenir à un aspect plus pragmatique, je reprends la fin de l'intervention de celui-ci. Vous pouvez bien sûr dire à un titulaire de bail, par exemple au tenancier d'un café, qui le remettrait par hypothèse à une chaîne de bijouteries, pour faire plaisir à M. Broggin: «Non, cela restera un café.» Mais, dans cette hypothèse, M. Broggin l'a dit, le pas de porte, le coût de la cession, le *goodwill*, les éléments qui sont légalement acceptables auraient été payés 300 000 francs. Cela signifie, en pratique, que M. notre grand argentier va pouvoir dire: «Je surenchéris.» C'est la seule démarche possible. Alors, il vous faut savoir que, quand vous vous prêtez au jeu qui consiste à dire: «Nous entendons que ce lieu conserve sa vocation initiale», vous n'avez pas d'autres options que de surenchéris. M. Broggin peut me regarder avec des yeux ébahis, telle est la réalité économique, parce que, de nouveau, c'est un argument de défense, non pas de M. Ferrazino, mais de l'Asloca que de dire que ce pas de porte constitue le deuxième pilier du commerçant. Vous devez défendre ce deuxième pilier, c'est la base de son travail, c'est vingt ans d'activité que vous entendez mettre en péril. Alors, quand vous dites: «Je refuse que ce lieu soit affecté à une bijouterie et j'exige que ce lieu conserve sa vocation préliminaire», alors, vous devez trouver, par hypothèse, un nouveau tenancier de café, puis vous devez indemniser la personne qui cède. En effet, celle-ci exerce un droit qui est contenu dans le code des obligations, en l'espèce, et c'est M. Broggin qui donne le chiffre, vous devez verser 300 000 ou 310 000 francs pour surenchéris. Mais, en tout cas, vous devez compenser et, dès lors que le commerçant ferait la preuve que cette somme de 300 000 francs lui est garantie dans le cadre de la cession du bail, la Ville n'a pas d'autres choix que de surenchéris.

Le deuxième problème est qu'il faut savoir aussi pourquoi un lieu comme un café devient une bijouterie. On peut, effectivement, avec M. Losio, participer à cette grande tristesse que de constater la disparition des cafés locaux. C'est un phénomène classique. En France, on sait qu'il y a un café de ce type qui ferme toutes les sept minutes. A Genève, évidemment, nous n'avons pas le loisir d'en perdre un toutes les sept minutes, et c'est heureux, mais, malgré tout, nous en perdons plusieurs par mois. Certains quartiers, comme celui des Pâquis, pour citer un exemple classique, où on a vu les cafés locaux se transformer en bars à champagne, ont été effectivement complètement dénaturés.

Il faut comprendre aussi, et c'est là une grande victoire de la gauche, que cette situation est le fait d'un certain nombre de conventions collectives qui rendent

l'exploitation d'un café de caractère familial à peu près impossible. Vous devez savoir que vous ne pouvez pas engager une sommière aux conditions qui vous conviennent, mais aux conditions de la convention collective. La convention collective a été davantage faite pour un bistrot, comme celui que tient M. Winet, ici présent, à savoir un établissement qui dispose de grands moyens, et non pas pour des cafés de type famille portugaise ou famille genevoise, lesquelles s'organisent, comme certains parents d'anciens conseillers administratifs ont eu l'occasion de le faire par le passé.

Vous devez savoir que vous ne pouvez ouvrir votre café sept jours sur sept pour remplir la vocation sociale que vous avez annoncée et que vous avez raison d'annoncer, que vous avez raison de défendre. Toutefois, quand vous défendez celle-ci, vous devez savoir que vous devez avant tout défendre les conditions cadres et que, à partir du moment où vous négligez les conditions cadres, par la force des choses, vous les rendez impossibles. Ainsi, une sommière doit avoir congé deux jours par semaine. Comment voulez-vous ouvrir vos cafés, à partir du moment où, par hypothèse, à la cuisine, vous devez donner deux jours de congé par semaine? Cela veut dire que vous demandez aux cafetiers d'ouvrir leur établissement du dimanche au samedi de 7 heures du matin à 23 heures ou à 2 heures du matin, mais que, deux jours par semaine, il n'y a personne en cuisine et qu'il va falloir faire du précuisiné ou des sandwiches. Il faut savoir que le personnel auquel les clients sont attachés ne sera pas là deux jours par semaine, et que cette vocation sociale n'existe pas.

Vous ne pouvez pas, d'un côté, soutenir que vous voulez défendre ce type d'artisanat et sa grande liberté et, d'un autre côté, l'endiguer dans les conventions collectives qui, en l'espèce, et cela avait été dit au moment où elles avaient été conclues en ce qui concerne les cafés, sont mortelles pour ce type d'établissement. Alors, effectivement, ces cafés deviennent des bijouteries, et il vaut toujours mieux avoir des bijouteries que des bars à champagne, pour citer cet exemple.

Par la force des choses, si ce débat est utile, s'il a un sens, c'est parce que, dans ce Conseil municipal, sur tous les bancs, nous sommes d'accord pour dire que ce qui importe, ce ne sont pas les actes que nous portons ici et là, ce sont les actes que nous portons d'une manière générale et abstraite. Ce que nous devons affirmer à cette occasion de la disparition d'un café, auquel l'essentiel du Conseil municipal est attaché, c'est que les conventions collectives, les circonstances générales de la vie économique à Genève doivent être conçues en faveur du citoyen et non pas en faveur du l'un ou de l'autre. En l'espèce, s'agissant des cafés, il y a eu une vision de défense du collaborateur du café qui était si grande...

**La présidente.** Vous êtes déjà à sept minutes, Monsieur Froidevaux.

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Il m'en reste encore trois, Madame la présidente, je les exploiterai, rassurez-vous.

Je disais donc que, si la défense d'un groupe se fait au détriment d'un autre groupe, par la force des choses, le résultat apparaît naturellement déséquilibré et que, dans ce déséquilibre, il y a plus à perdre pour une majorité que pour le groupe que l'on défend. On le voit bien, d'un côté, c'est un combat de l'Asloca, où on a défendu les locataires et, aujourd'hui, d'un autre côté, vous dénoncez ce combat qui a été une grande victoire de l'Asloca, cela n'est pas contestable. Simultanément, vous constatez la disparition des cafés et, malgré tout, vous devez assumer la part de responsabilité, vous, de gauche, qui a été la vôtre dans le cadre des négociations des conventions collectives qui ont mis en péril ce type d'exploitation.

Voilà, j'en ai fini, mais je pense qu'il reste encore deux minutes. Merci, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** C'est exact. La parole est à M. Ferrazino.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je vois que le sobriquet que l'on attribue parfois aux avocats n'est pas toujours infondé, Monsieur Froidevaux; vous venez d'en faire la démonstration. C'est vrai que, dans un passé récent, je vous ai connu au tribunal, au Palais de justice et, comme tous les avocats, quand on a un mauvais dossier, on se dit qu'il est préférable de parler d'autre chose. Je vois, Monsieur Froidevaux, que vous pratiquez ailleurs qu'au tribunal ce genre de conseil.

Quand des représentants des milieux immobiliers se préoccupent des intérêts des locataires, il y a lieu d'être très vigilants. Et j'ai cru comprendre, à entendre vos propos, que vous verriez une contradiction dans le légitime combat mené par l'Asloca. Si l'on devait attendre que les milieux que vous représentez nous amènent un certain nombre de dispositions en faveur des locataires, nous pourrions certainement attendre très longtemps. Donc, grâce à cette intervention – que vous avez rappelée, je vous en remercie – de l'Asloca, nous avons réussi à faire en sorte que les locataires de locaux commerciaux puissent obtenir, lors du transfert de leur bail, la possibilité d'imposer à leur propriétaire un tel transfert. Vous avez peut-être oublié de rappeler, dans vos déclarations lyriques, que précédemment un propriétaire pouvait tout simplement refuser le transfert du bail et que le locataire dont je parlais tout à l'heure, surtout celui qui, à la fin d'une exploitation, souhaitait remettre son affaire en guise de deuxième pilier, se voyait totalement dépossédé du fruit de son travail durant toutes ces années.

Par conséquent, grâce à cette intervention de l'Asloca, je le souligne une troisième fois, Monsieur Froidevaux, nous avons obtenu une modification du droit fédéral, modification qui, aujourd'hui, permet au locataire de faire en sorte que son propriétaire ne peut pas lui refuser une demande légitime de transfert.

Vous devez comprendre, dans ce même esprit, Monsieur Froidevaux, que la Ville de Genève n'est pas forcément le même type de propriétaire que les propriétaires privés que certains sont amenés à représenter.

*M. Pierre de Freudenreich (L).* Ils sont affreux!

*M. Christian Ferrazino.* Ils ne sont pas forcément affreux, Monsieur de Freudenreich, mais ils ont des intérêts qui ne sont pas toujours convergents avec ceux des locataires! Alors, évidemment, la Ville de Genève, dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier a un certain nombre de préoccupations qui ne sont – et c'est normal – pas les mêmes que ceux des milieux immobiliers. Dans le cadre de ces préoccupations – c'est ce que j'ai cru vous expliquer tout à l'heure, mais, apparemment, il est peut-être préférable de le réexpliquer – la Ville de Genève se fait fort de tenir compte à la fois de l'intérêt du locataire et de l'aménagement du quartier où ce locataire se trouve.

Quel est l'intérêt du locataire? C'est simplement de pouvoir obtenir la reprise de son investissement, de sa clientèle, de l'infrastructure qu'il laisse. Croyez-vous que le locataire qui s'en va s'intéresse de savoir si son successeur est bijoutier, épicier ou exercera telle autre activité? Pas du tout! Je crois qu'au lieu d'allumer les feux on peut maintenant les éteindre. Vous pouvez nous renvoyer cette pétition, puisque je l'ai déjà dit – et c'est ce que l'on nous demande dans cette pétition – le Conseil administratif est parfaitement d'accord de tenir compte du message qu'elle véhicule, à savoir de faire en sorte – je crois pouvoir le dire, Monsieur de Freudenreich, c'est en tout cas ce qui a été exprimé tout à l'heure par ceux qui sont intervenus avant moi – de maintenir les exploitations actuelles qui sont propriété de la Ville et de les exploiter en tant qu'établissements publics, toujours dans cette même ligne. Il appartient peut-être aussi à la Ville de prendre un certain nombre d'initiatives, si le locataire sortant n'est pas à même de trouver un successeur, mais il est vrai que ce ne serait pas acceptable, parce que nous ne faisons de notre côté aucune démarche, de se voir systématiquement imposer un certain type de commerce plus rentable qu'un autre, uniquement pour des questions de rendement. Eh bien, oui, nous avons d'autres soucis, nous sommes honorés de les avoir d'ailleurs, et c'est pour cela que nous vous remercions de nous envoyer cette pétition qui, encore une fois, est acceptée par l'ensemble du Conseil.

**La présidente.** Monsieur Kanaan, pour la deuxième fois.

**M. Sami Kanaan (S).** Madame la présidente, je n'ai pas encore parlé sur ce sujet.

En complément à ce que vient de dire M. Ferrazino, et après cette magistrale leçon de droit, totalement déplacée, de M. Froidevaux, j'aimerais simplement dire que, premièrement, ce Conseil est libre de ses choix, y compris de se couvrir de ridicule si certains le perçoivent ainsi. Il se trouve que, en ce qui me concerne, choisir de mettre en avant des enjeux sociaux et humains plutôt que des règles économiques n'est pas se couvrir de ridicule. L'économie et le droit sont au service des enjeux sociaux et humains et pas l'inverse. En particulier, le droit n'est jamais figé, il peut évoluer. Il se peut qu'aujourd'hui il soit difficile de réagir, face à une situation telle que celle des cafés dont on parle ce soir. Toutefois, le droit peut évoluer si nous décidons, en tant qu'organe démocratique et si les différentes procédures démocratiques sont respectées, de le faire évoluer dans le sens que souhaite probablement la majorité de ce Conseil. Le droit peut évoluer, car il est au service de la société.

En particulier, j'aimerais tout de même rappeler à ceux qui ont de la peine à lire, nouveaux ou anciens membres de ce Conseil, que l'invite contenue dans les conclusions du rapport P-92 A, ou l'amendement rétablissant cette invite au Conseil administratif en plus des conclusions de la pétition, ne propose rien d'illégal; elle demande simplement au Conseil administratif de tenir compte de ce message à l'avenir. Il ne faut donc pas être de mauvaise foi ce soir.

**La présidente.** Vous aviez raison, Monsieur Kanaan, vous n'étiez pas encore intervenu sur ce sujet. La parole est à M. Losio.

**M. Pierre Losio (Ve).** Je serai très bref, Madame la présidente. Jusqu'ici on a très bien compris comment se pose le débat. D'un côté, il y a une partie de ce Conseil municipal qui veut faire passer un message au sujet des cafés de quartier et, de l'autre, on a une partie du Conseil municipal qui parle des PUS, qui parle, en ce qui concerne M. Mark Muller, d'arguties concernant le droit; on a également une diatribe de M. Froidevaux en ce qui concerne le droit des locataires.

Dans cette enceinte, nous n'avons aucune compétence légale. Nous sommes ici pour faire de la politique. Le message que nous envoyons est un message politique, ce n'est pas un message qui va remettre en cause la liberté du commerce ni le droit des locataires. Nous disons simplement au Conseil administratif d'être

attentif quand de telles situations se présentent. Ces situations ne se présentent pas 27 fois ou 140 fois par année, elles se présentent une fois de temps en temps. Quand une fois de temps en temps un tel cas se présentera, le Conseil administratif a exprimé par la voix de deux de ses conseillers qu'il serait attentif à la problématique que nous lui envoyons. En ce qui nous concerne, cela nous suffit; il n'y a pas besoin de faire de grands débats sur le droit, etc. Nous envoyons un message politique: «Soyez attentif.» Le Conseil administratif connaît ses responsabilités, ses compétences et connaît certainement la loi. Donc il fera ce qu'il a à faire, il nous en a donné l'assurance et je ne le mets aucunement en doute, surtout pas dans cette première séance.

Alors, arrêtons de discuter sur des arguties juridiques concernant le problème qui nous occupe. D'un côté, des gens envoient un message politique demandant à ne pas détruire dans les quartiers de la ville les tissus artisanaux et les bistrotts de quartier et, d'un autre côté, il y a un discours qui s'y oppose, pour des raisons liées au droit des locataires, au PUS, etc.

C'est tout simple, il n'y a absolument rien de bouleversant: on envoie un message politique et le Conseil administratif l'interprétera, puisqu'il nous a fait savoir qu'il le fera. En ce qui nous concerne, nous, les Verts, nous lui ferons confiance.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de M. Broggin est accepté par 36 oui contre 29 non (Entente) (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Zaugg est accepté à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Mises aux voix, les conclusions amendées sont acceptées à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Elles sont ainsi conçues:

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 92 au Conseil administratif avec les recommandations de veiller à avoir un droit de regard sur les changements d'affectation des arcades afin d'éviter que des situations telles que celle du Café Au Fribourgeois ne se reproduisent et d'offrir à titre de compensation un espace de convivialité dans le périmètre du square Rousseau-Lissignol.

**4. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Jean-Marc Froidevaux et Jean-Marie Hainaut: «Pour l'application de la politique genevoise en matière de lutte contre le trafic, l'usage et l'abus des stupéfiants chez Artamis». (R-1)<sup>1</sup>.**

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** En ce qui concerne le principe de l'urgence, la question posée au Conseil d'Etat par Artamis, à savoir l'appel fait par les organes responsables d'Artamis en vue de requérir l'aide de la police par rapport à un accroissement de la délinquance lié au trafic de stupéfiants, ne peut attendre une prise de position de notre Conseil au mois de septembre, mais doit effectivement être traitée de manière immédiate. Il est clair que, en matière de trafic de stupéfiants, il est possible d'intervenir avec efficacité avant qu'une scène ouverte s'installe. En effet, une fois qu'une telle scène sera active dans un lieu aussi délicat, aussi sensible, aussi expérimental qu'est Artamis, par la force des choses, personne ne maîtrisera rien.

Par rapport à la demande d'Artamis, le Conseil d'Etat a eu une réponse que l'on peut qualifier de vexante ou d'épidermique. Cette réponse épidermique commande que lui soit associée ensuite une réflexion, laquelle ne peut intervenir qu'immédiatement. Une réflexion qui n'interviendrait qu'au mois de septembre procéderait non pas d'une politique de prévention de la toxicomanie, mais d'une appréciation de pure répression. Or Artamis, en tant que site expérimental, n'est pas un lieu qui se prête naturellement à la répression. Par contre, il doit être défendu dans son caractère et l'intervention de la police dans l'immédiat s'y justifie d'autant plus qu'Artamis la requiert et que la position du Conseil d'Etat est objectivement défendable.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical soutiendra l'urgence, parce que, en effet, la résolution N° 1 soulève un problème d'actualité; mais ce n'est pas parce que nous soutenons l'urgence, que l'on peut préjuger de ce que nous allons voter ensuite.

**M. Roberto Broggin (Ve).** Cette résolution nous interpelle. Nous, le groupe des Verts, nous la trouvons très intéressante. Nous avons la chance que ce Conseil puisse se réunir deux fois durant le mois de juin. Il ne nous semble donc pas opportun de traiter cet objet ce soir ou demain soir en urgence. En revanche, d'ici les séances des 28 et 29 juin nous pourrions prendre contact avec les différents partenaires, à savoir Artamis et la police. C'est pourquoi nous demandons au

---

<sup>1</sup> Urgence annoncée, 194.

bureau de bien vouloir mettre cette résolution à l'ordre du jour des séances des 28 et 29 juin, juste après les propositions du Conseil administratif et les rapports des commissions.

**La présidente.** Excusez-moi, Monsieur Brogini, mais je n'ai pas très bien compris si vous acceptiez l'urgence ou pas.

**M. Roberto Brogini** (Ve). Nous demandons que cette résolution soit traitée lors des séances des 28 et 29 juin; donc, pour nous, il n'y a pas d'urgence.

**M. Sami Kanaan** (S). Je rejoindrai mon collègue des Verts en disant qu'il est surtout important de traiter cette question avant la pause estivale. Cela dit, il est aussi vrai qu'elle est complexe et qu'elle mérite un minimum de réflexion et de préparation. Nous ne voterons donc pas l'urgence ce soir, mais nous veillerons, si l'urgence est acceptée, à ce que cette résolution soit traitée lors de nos séances des 28 et 29 juin.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Il faut reconnaître qu'il y a probablement là un problème, mais je pense que, face à ce type de situation, il ne faut pas agir dans la précipitation. Même s'il s'agit, sans nul doute, d'un problème grave, il faut se donner le temps d'y réfléchir et c'est la raison pour laquelle nous ne concevons pas de traiter cela dans l'urgence.

De plus, pour renvoyer la balle à M. Froidevaux, entre nous soit dit, voilà une question qui pourrait être débattue devant le Grand Conseil. Vous qui parliez des compétences de la Ville de Genève, eh bien, en l'occurrence, il s'agit d'un problème qui concerne davantage le Département de justice et police et des transports que la Ville de Genève et ses compétences limitées en la matière.

Cela étant dit, il y a probablement quelque chose à faire, mais cela demande une certaine réflexion. C'est typiquement le genre d'objet qu'il faut renvoyer en commission afin d'y réfléchir sereinement et non pas traiter dans l'urgence.

**M. Tristan Cerf** (AdG/TP). Nous ne voterons pas pour l'urgence, bien que, comme l'a très justement dit M. Froidevaux, c'est un sujet très délicat. Parce que c'est un sujet délicat, l'urgence n'est pas vraiment indispensable. Au vu des dernières interventions de la police dans l'enceinte d'Artamis, il serait bon d'agir, cette fois, avec un tout petit peu plus de doigté.

**M. Pierre de Freudenreich** (L). Pour répondre à M. Zaugg, c'est vrai que le Département de justice et police et des transports n'est pas un département du Conseil municipal, mais nous sommes en partie propriétaires des terrains où se trouve Artamis et nous avons une convention avec cette association.

Toujours est-il que la proposition faite par les Verts, par M. Broggin, est une proposition qui nous convient parfaitement, dans la mesure où le bureau prend l'engagement ce soir de traiter ce point lors de nos séances des 28 et 29 juin. Cela donne bien un caractère d'urgence. Le problème est suffisamment subtil, sensible et délicat pour que nous prenions un peu de temps et nous nous associerons volontiers aux rencontres que vous pourriez avoir, Monsieur Broggin, avec les personnes concernées, afin d'essayer de trouver la solution adéquate. A l'époque, nous l'avions déjà fait pour l'Usine et nous avons trouvé des solutions qui convenaient à tout le monde.

**La présidente.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. (*Protestations.*)

*Une voix.* A quand remet-on cela?

**La présidente.** Ecoutez... Avez-vous remarqué combien de temps nous avons passé sur l'objet précédent? On peut mettre la résolution N° 1 à l'ordre du jour des 28 et 29 juin, mais il faudra effectivement que vous fassiez en sorte que nous arrivions à ce point de l'ordre du jour pour la traiter. (*Protestations.*) Monsieur Broggin, vous avez la parole pour la deuxième fois.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Madame la présidente, je vous propose simplement que nous votions la prise en considération de la résolution N° 1 et que vous nous garantissiez que le bureau la mette à l'ordre du jour des séances des 28 et 29 juin. Ainsi, nous serions certains de traiter cet objet avant l'été et, dans l'intervalle, nous aurons eu le temps de prendre les contacts nécessaires. Si tout le monde se rallie à cette proposition, on peut voter la prise en considération, sans avoir l'urgence pour demain soir.

**La présidente.** Parfait, nous l'ajouterons donc à l'ordre du jour des 28 et 29 juin 1999.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Madame la présidente, on trouve un *modus vivendi* sur un sujet délicat. On remercie le bureau de s'associer à cette position commune pour trouver une bonne solution. Je vous propose d'agender la résolution N° 1 à l'ordre du jour de la prochaine session, en premier point juste après les rapports.

C'est une mesure un peu exceptionnelle, mais, si tout le monde est d'accord, on est sûr que cet objet sera traité.

Mise aux voix, la proposition de traiter cette résolution juste après les rapports des commissions lors des séances des 28 et 29 juin 1999 est acceptée à l'unanimité.

**5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Marquet, René Grand, Daniel Künzi, Guy Savary et Alain Dupraz: «Pour un aménagement du parc de l'Ancien-Palais respectueux des accords passés» (M-1)<sup>1</sup>.**

**M. Alain Marquet (Ve).** L'urgence s'impose simplement parce que des travaux visant à mettre cet espace à la disposition des habitants le plus rapidement possible sont actuellement en cours. Les habitants attendent cet espace depuis tellement longtemps qu'ils ont une soif assez sévère de pouvoir en profiter.

Actuellement, en parfait désaccord avec la convention passée entre un groupe de travail formé par la Ville pour l'aménagement des jeux et qui comprenait des délégués des habitants et du bureau d'architectes Paysagegestion, des aménagements ont été faits, mais ils ne respectent pas du tout les accords passés. Dans la crainte, nous le pensons, pertinente que d'autres aménagements sauvages de ce type ne soient réalisés dans les prochains jours ou les prochaines semaines, nous souhaitons pouvoir discuter rapidement de la remise du mandat d'exécution du projet à M. Robellaz. Plus vite ce sera fait, mieux ce sera pour nous, et surtout pour les habitants qui attendent ces aménagements depuis longtemps.

**M. René Grand (S).** J'aimerais seulement rappeler que ce groupe de travail a été mis sur pied par M<sup>me</sup> Jacqueline Burnand. Il faut que la Ville ait son mot à dire, que ses mots d'ordre soient respectés par les protagonistes de ce groupe. C'est pour cela qu'il y a urgence à ce que les choses soient respectées immédiatement.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 194.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical est un peu surpris. Il est vrai que le parc de l'Ancien-Palais est un vrai serpent de mer. Ce Conseil municipal s'était quand même prononcé sur un projet, et on est en train de le modifier. Alors, cela est peut-être urgent, quoique nous ne le pensions pas. Nous avons plutôt besoin des détails concernant les changements effectués en commission. Donc on ne va en tout cas pas voter l'urgence, mais le renvoi de cet objet en commission afin de mener une étude un peu plus approfondie de tout ce qui a changé depuis que ce Conseil municipal a pris une décision. De plus, on trouve un peu curieux qu'on attribue maintenant des mandats à n'importe qui, parce que, dans ce cas, chaque fois que quelqu'un se propose de modifier ce projet, pourquoi ne pas lui attribuer un mandat?

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** En tant que riverain du terrain de l'Ancien-Palais, j'accepte les remarques qui sont faites, car, comme l'a dit le précédent orateur, c'est un vrai serpent de mer.

Il y a eu une opposition totale au premier projet, puis, deux ans après, les mêmes personnes qui s'y étaient opposées l'ont accepté avec quelques modifications concernant les terrains de jeux pour les enfants. Sur l'aménagement principal, il n'y a eu aucune opposition, seuls les terrains de jeux étaient en cause. Maintenant, il y a de nouveau une contestation par rapport à la grandeur du bac à sable des terrains de jeux.

Je tiens à rassurer mes amis. A la commission des finances, lors de l'étude du budget, j'ai demandé où en étaient les tractations avec les habitants concernant ce terrain. Etant rapporteur du département des finances, j'ai rédigé tout un paragraphe à ce sujet. J'ai noté que des arrangements et des solutions avaient été trouvées par les responsables de ce département, c'est écrit noir sur blanc. Le seul problème qu'ils m'ont dit avoir rencontré concerne le terrain de jeux pour enfants. Sur l'ensemble de l'aménagement, il n'y a eu aucune contestation...

**La présidente.** Sur l'urgence, Monsieur Lyon.

*M. Jean-Pierre Lyon.* J'essaie de rassurer les motionnaires, au cas où l'urgence ne passerait pas.

Par contre, il y a un sujet dont personne ne parle, et pourtant ce Conseil municipal s'est prononcé sur celui-ci par un vote, c'est celui de la démolition d'un bâtiment permettant l'aménagement total du parc. Lorsque j'ai demandé à quelle

date la décision du Conseil municipal serait appliquée, personne n'a pu me répondre. Même les personnes qui siègent dans le comité pour l'aménagement de la place, ne sont pas au courant! Ce sujet-là mériterait une urgence, car il s'agit de l'application d'une décision du Conseil municipal.

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). L'urgence nous est dictée par le calendrier. Les enfants riverains de ce parc – personnellement je suis père de deux héritiers qui aiment jouer au football – n'auront pas la possibilité de pratiquer ce sport cet été, parce que les architectes ont fait un coup de force en imposant un grand bac à sable en béton. Il est donc vraiment urgent que nous puissions débattre de cette question-là, afin que les enfants puissent faire du football sur ce terrain qui leur était en principe attribué par un protocole. Il est urgent d'en débattre maintenant, autrement ce terrain servira à faire du football sous la neige en hiver.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Nous sommes prêts à voter l'urgence, mais nous aimerions que, dès que possible, mais plutôt dans les meilleurs délais, le magistrat en charge du dossier nous éclaire sur la situation actuelle, parce que nous entendons qu'il y a eu beaucoup de déviations par rapport au projet initial. Par conséquent, on veut bien encourager à aller de l'avant, mais pour autant que l'on parle du même projet.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Les libéraux parleront d'une même voix que le PDC, en ce sens qu'ils sont effectivement prêts à croire à l'urgence. En effet, dans la mesure où le projet est très avancé, s'il y a des corrections à apporter, autant les faire avant que les arbres aient pris racine et, s'il faut les abattre, autant les abattre pendant qu'ils sont encore verts, l'exercice étant moins douloureux.

Par contre, l'objectif, à cette occasion, est que l'on nous éclaire. Ce projet dure depuis trop longtemps, nous avons débattus trop de fois et je crois qu'il est urgent de faire le point. Avant tout, il y a lieu d'interpeller le conseiller administratif en charge du département concerné, de telle manière qu'au moment du débat il puisse nous exposer très clairement ce qu'il en est du concours, des décisions contradictoires qui seraient intervenues ultérieurement, de l'exécution, de sorte que nous puissions apprécier opportunément l'hypothèse de la construction d'un terrain de football. A-t-il été prévu ou non? Chez nous, les libéraux, nous en convenons, nous ne nous souvenons plus et nous aimerions bien nous souvenir. Dans la mesure où le projet initial, tel qu'il a été voté par notre Conseil municipal, ne serait pas respecté, il y aurait alors, et nous le concédons, urgence à réagir.

Dans le cas contraire, nous en tirerons des conséquences dans le cadre du débat sur le fond qui ne manquera pas d'intervenir, puisque je crois que nous sommes unanimes à considérer l'urgence.

**Mise aux voix, l'urgence de la motion est acceptée à la majorité (5 oppositions et 1 abstention).**

**La présidente.** Cette motion sera donc traitée demain en début de séance.

Nous avons reçu une demande de traiter en urgence le point N° 27 de notre ordre du jour. Il s'agit de la motion M-405. La demande d'urgence émane de M. Roger Deneys: «Selon l'article 46, alinéa 1, nous demandons l'urgence du traitement de la motion N° 405, «Pour une «journée sans voitures» sans voitures», afin que nous puissions prendre une décision avant l'été.»

#### **6. Clause d'urgence sur la motion de MM. Roger Deneys, Jean-Pascal Perler, Roman Juon et M<sup>me</sup> Isabelle Brunier: «Pour une «journée sans voitures» sans voitures» (M-405).**

**M. Roger Deneys (S).** Je n'ai pas très bien compris le fonctionnement du bureau pour déterminer l'ordre de priorité des urgences.

Si l'on veut toutefois que la journée sans voitures, qui aura lieu le 22 septembre, se déroule avec des actions concrètes en Ville de Genève, il est important que ce Conseil prenne une décision concernant la motion N° 405. Dans la mesure où la Ville de Genève est en retard par rapport aux autres communes, et malgré les délais relativement courts qu'il nous reste, il serait important de faire en sorte que le Conseil administratif puisse faire quelque chose avant l'été.

**M. Didier Bonny (DC).** Notre groupe étant opposé à cette motion, il votera contre l'urgence. Je ne vais pas développer maintenant les raisons de notre opposition, mais je tenais simplement à vous informer de notre position.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical ne votera pas non plus pour l'urgence et, pour reprendre ce que vous venez de dire il n'y a pas longtemps, Madame la présidente, si on parlait un peu moins dans cette enceinte peut-être que, non pas

demain, mais en tout cas le 28 ou le 29 juin, nous pourrions parler de la motion N° 405. Il n'y a donc pas d'urgence, il suffit simplement que certains diminuent un petit peu leur temps de parole!

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Je vais être rapide; nous voterons l'urgence étant donné que nous avons toujours prôné des journées sans voitures.

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). Évidemment, les Verts voteront pour l'urgence pour être sûr que ce dossier avance et qu'il y ait des réalisations concrètes pour la journée du 22 septembre.

**M. Pierre de Freudenberg** (L). Le groupe libéral se rallie au point de vue du groupe radical en partant de l'idée qu'il n'y a pas d'urgence et que l'on pourra traiter cet objet lors de notre session du mois de juin.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je tiens à vous dire que le Conseil administratif s'est déjà inquiété de pouvoir prendre un certain nombre de mesures en vue de cette journée sans voitures du 22 septembre. Nous arrêterons demain matin les propositions que je soumettrai au Conseil.

Je peux d'ores et déjà vous dire que j'ai prévu de faire en sorte que, tant sur la rive droite que sur la rive gauche, il y ait un certain nombre de rues, particulièrement symboliques du trafic au centre-ville, qui soient totalement fermées à la circulation, excepté, bien évidemment, pour les transports publics et les véhicules d'urgence.

Il s'agit, sur la rive gauche – Monsieur Dossan, vous l'avez deviné – de la rue du Rhône, qui commence à la place Bel-Air et qui va jusqu'à la place Longemalle. Il est proposé d'intégrer la place Longemalle, de remonter par la rue de la Fontaine, et ensuite de prendre la Rôtisserie, dont on a parlé récemment, puisque vous l'avez appris par la publication d'une mise à l'enquête publique dans la *Feuille d'avis officielle*. Le Département de justice et police et des transports propose de faire de cette rue une rue à 30 km/h, alors qu'elle a actuellement le statut de rue résidentielle à 20 km/h. C'est donc une manière d'aggraver la situation déjà difficile et délicate de cette rue.

Il me semblait judicieux de saisir l'occasion de cette journée sans voitures pour démontrer, dans un secteur où les commerçants et les habitants se sont déclarés favorables à ces mesures, qu'elles peuvent être pratiquées à l'avantage de tout le monde.

Sur l'autre rive, sur la rive droite, il s'agit de la rue de Coutance, dont le périmètre exact reste à définir. Cela irait de la place Cornavin jusqu'au bas de la rue de Coutance et rejoindrait la place Bel-Air.

Il y a donc une volonté manifeste de la part du Conseil administratif de répondre présent pour cette journée sans voitures. J'espère, lors de notre prochaine séance plénière, que l'urgence soit retenue ou non, vous confirmer ces bonnes intentions.

J'ai encore une précision à vous fournir. J'aurais souhaité que cette journée sans voitures puisse être l'occasion d'un projet beaucoup plus ambitieux de la part de la Ville de Genève. En effet, les propositions que je viens d'évoquer sont, pour ma part en tout cas, très minimales. Cela est notamment dû au fait que, à l'heure où je vous parle, nous ne savons toujours pas quel effort le Département de justice et police et des transports est prêt à effectuer pour assurer les mesures qui seront prises. Or c'est une chose d'édicter un certain nombre de mesures, c'en est une autre d'avoir les moyens de les faire respecter.

Par conséquent, nous ferons formellement la demande au Département de justice et police et des transports pour qu'un certain nombre de policiers soient affectés, durant cette journée, au respect des mesures qui seront prises. De notre côté, nous avons déjà, avec M. Hediger, examiné la possibilité de demander à un certain nombre d'agents de ville de pouvoir nous prêter main-forte à ce sujet.

Je terminerai en disant que, puisque nous avons, les uns et les autres, notamment lors de la présentation de notre discours de législature, dit que nous souhaitons associer le plus largement possible la population aux projets que nous développons, il me semblerait judicieux de demander notamment à l'Association des habitants de la Vieille-Ville – qui s'est beaucoup battue pour que ces mesures puissent être réalisées – de donner un coup de main, ainsi qu'à toutes les personnes concernées, afin de pouvoir démontrer qu'en prenant de telles mesures il est possible d'améliorer la qualité de vie d'un quartier et que ce ne sont pas forcément des réactions épidermiques qu'elles doivent provoquer. Je ne vise personne, il suffit de suivre mon regard. Simplement, cette journée sans voitures est aussi pour nous l'occasion d'essayer de parler à la population de la possibilité de ce qui peut se faire dans ce domaine, tout en préservant les intérêts des uns et des autres. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'urgence de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente et 1 abstention).

**La présidente.** Cette motion sera donc traitée demain en début de séance.

## 7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un couvert à la plaine de Plainpalais» (P-95 A)<sup>1</sup>.

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang.**

La pétition N° 95 a été prise en considération par le Conseil municipal le 11 novembre 1998 et renvoyée, pour étude, à la commission des pétitions.

Cette dernière l'a traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon les lundis 25 janvier et 29 mars 1999. Nous remercions M<sup>me</sup> Ursi Frey et M<sup>me</sup> Marie-Cécile Vérolet pour la prise des notes de séance.

Texte de la pétition, voir annexe.

### **Entrevue avec les pétitionnaires**

La commission auditionne trois personnes dont M. Barca, auteur de la pétition.

Une quinzaine de personnes, n'ayant pas les moyens de fréquenter les bistrotts, se retrouvent régulièrement sur la plaine de Plainpalais, avec des personnes âgées, pour jouer aux cartes. Comme il y fait froid en hiver, elles aimeraient qu'on mette à leur disposition un endroit un peu chaud, par exemple un conteneur avec un chauffage à gaz. M. Barca a travaillé dix-huit ans à la Voirie de la Ville de Genève et actuellement il est à l'AI. Il s'est adressé à un conseiller municipal qu'il connaît et c'est ainsi que l'idée d'une pétition est née. Les pétitionnaires, qui habitent le quartier de Plainpalais, ne connaissent pas les maisons de quartier.

### **Discussion et vote**

Un complément d'informations nous est donné par un commissaire. Le groupe de pétitionnaires se retrouve sur la plaine par n'importe quel temps. Les maisons de quartier ne vont pas dans le sens de leur demande et ne sont pas toujours ouvertes (ils les fréquentent tout de même du mardi au vendredi). Deux conteneurs ont déjà été installés sur la plaine pour le skate-park; le bus Cartouche s'y trouve parfois et il serait intéressant pour les pétitionnaires de pouvoir disposer pour l'hiver d'un abri, de façon à pouvoir continuer à jouer aux cartes lorsqu'il

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Commission, 1898.

fait très froid. Un autre commissaire serait d'accord d'aller provisoirement dans le sens des pétitionnaires, étant donné qu'un réaménagement de la plaine de Plainpalais est à l'étude (voir lettre de M<sup>me</sup> Burnand en annexe).

D'autres commissaires craignent des débordements quant à la demande.

La proposition de classer la pétition N° 95 est refusée par 8 non (3 S, 3 AdG, 2 Ve) et 6 oui (1 DC, 2 R, 3 L).

La proposition de renvoyer cette pétition au Conseil administratif est acceptée par 8 oui (3 S, 2 Ve, 3 AdG) et 6 abstentions (1 DC, 2 R, 3 L).





*(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, premier vice-président.)*

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang** (R). Le groupe radical ne votera pas le renvoi de la pétition au Conseil administratif, estimant que la commission des pétitions avait informé les pétitionnaires de l'existence des maisons de quartier et que ceux-ci les fréquentent du mardi au vendredi. Du samedi au lundi, s'il fait mauvais temps, les pétitionnaires peuvent se replier sur le kiosque des Bastions, qui n'est pas si loin de la plaine de Plainpalais.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Alors qu'il y a enfin un projet global de réaménagement de la plaine et que ce projet comprend par ailleurs trois buvettes, nous ne voyons vraiment pas l'utilité d'un couvert pour les «tables-bancs». Qui plus est, celles-ci se trouvent dans l'aire de jeux des enfants. Il n'y a aucune raison de favoriser des joueurs de cartes adultes au détriment des enfants. Le groupe démocrate-chrétien votera donc pour le classement de cette pétition.

**M. Tristan Cerf** (AdG/TP). Notre groupe ne se prononcera pas, pour trois raisons. D'abord, le rapport est peu clair, il ne donne pas la nature réelle des besoins de ces personnes. La deuxième raison est que, bien que nous soyons loin d'être opposés à l'amélioration des structures d'accueil pour les personnes âgées ou les personnes dans le besoin, malheureusement, cette structure ne permettrait pas d'assurer la sécurité. Je ne veux pas dire que Plainpalais est plein de sauvages, mais il y a des problèmes de sécurité. La troisième raison est celle que les démocrates-chrétiens ont annoncée, à savoir que nous voudrions attendre les résultats de l'étude sur le réaménagement de la plaine pour nous prononcer sur ce genre de problème.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Lorsque j'ai reçu l'ordre du jour, avec le rapport P-95 A, j'ai été très content. Entre 1984 et 1986, MM. Guy Savary, Guy-Claude Geissmann et moi-même étions des locataires proches de la plaine de Plainpalais – j'y habite toujours – et nous avons fait une série de motions et d'interpellations afin d'attirer l'attention de ce Conseil municipal sur un véritable aménagement de la plaine de Plainpalais.

Lorsque, par temps de pluie, vous accompagnez vos enfants qui désirent aller en carrousel, vous avez intérêt à mettre des bottes, car la plaine est un véritable

bourbier. Quand le cirque Knie s'installe avec sa ménagerie, bon nombre de personnes n'osent pas y aller lorsqu'il pleut, car c'est de nouveau le bourbier.

A plusieurs reprises, on a interpellé des conseillers administratifs: M. Ketterer, M<sup>me</sup> Burnand et, maintenant, M. Ferrazino. J'espère qu'il y en aura au moins un qui va se réveiller, peut-être que ce sera le troisième.

Le premier aménagement, celui qui vient de se terminer ce printemps et qui comprend des équipements pour les boulistes, a coûté 700 000 francs. Un important travail de drainage a dû être fait. Il est vrai qu'on ne se rendait pas très bien compte du véritable état de cette plaine de Plainpalais.

Les pétitionnaires demandent un petit aménagement couvert de 20 m<sup>2</sup> pour pouvoir s'abriter; je peux les comprendre. Mais parlons aussi des habitants, parlons de tous ceux qui traversent la plaine quotidiennement. Entre l'Université des Bastions et celle d'Uni-Mail, chaque heure et demie ce ne sont pas moins de 740 étudiants qui traversent cette plaine pour se rendre d'un cours à l'autre. De plus, il y a toutes les personnes qui se rendent aux marchés, que ce soit celui des puces ou même celui des fruits et légumes. C'est dire si cet espace piétonnier est très fréquenté.

En tant que conseiller municipal, je peux vous certifier que l'on m'a souvent interpellé. Les questions sont: «Quand allez-vous vous pencher sur le problème de la plaine de Plainpalais? Allez-vous mettre de la verdure? Quels sont les nouveaux aménagements prévus pour ce terrain?» A toutes ces questions, je suis incapable de répondre, tout ce que je peux dire, c'est que le Conseil administratif nous a promis qu'il allait étudier ce problème.

J'invite toutes les personnes qui s'intéressent au sort de la plaine de Plainpalais de profiter de l'objet traité pour faire leurs remarques, donner leurs idées. Il est vrai que les trois quarts de la plaine doivent être refaits. Alors, je propose aux personnes intéressées, aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, à ceux de la commission des travaux ou de la commission sociale et de la jeunesse de lancer des idées et d'interroger le Conseil administratif. Peut-être qu'avant l'an 2000 on va se pencher sur ce problème.

Entre 1984 et 1986, on a mis les pions en place, mais cela n'a pas bougé d'un iota. M. Geissmann était libéral, M. Savary est démocrate-chrétien, personnellement, je suis de gauche, mais je peux vous dire que nous n'avons pas eu beaucoup de chance. Alors, je souhaite bonne chance à ceux qui, ce soir, interviendront pour essayer de secouer le cocotier.

**M. Jean-Luc Persoz (L).** Les libéraux soutiennent le classement de cette pétition, suivant en cela la position des commissaires libéraux dans cette commission.

Cela étant, les structures sociales de notre Ville doivent pouvoir répondre à ce type de demande, et c'est pourquoi finalement nous ne donnerons pas suite à cette pétition.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Je propose de renvoyer cet objet au Conseil administratif pour la simple et bonne raison que, même si un aménagement est mis en route sur la plaine de Plainpalais, je ne pense pas que cela coûterait très cher de mettre un petit cabanon à disposition de ces personnes. Si ma mémoire est bonne, par rapport à ce que m'a rapporté le commissaire quand il a siégé à la commission, ce n'est pas du tout fermé et cela permettrait aussi aux parents qui ont de petits enfants de pouvoir éventuellement s'y réfugier lorsqu'il y a des orages. Donc je ne vois absolument pas où est la difficulté d'y mettre un petit cabanon, d'autant plus que, maintenant, on fait des choses en kit qui ne coûtent pas cher et que l'on peut éventuellement démonter.

**M. Roman Juon** (S). Tout d'abord, le Parti socialiste renverra les conclusions de cette pétition au Conseil administratif pour qu'il en prenne note et fasse un signe aux responsables de l'aménagement de la plaine de Plainpalais afin qu'ils tiennent compte de cette demande.

Cette demande n'est pas innocente. Depuis que l'Uniprix a fermé son restaurant, ces personnes, qu'au demeurant je connais, car je vais très souvent sur la plaine de Plainpalais, ne peuvent plus s'y rendre. Elles sont environ une vingtaine; elles sont toutes retraitées, certaines de la Ville de Genève, en particulier de la Voirie. Ce sont tous des émigrés d'Italie, d'Espagne, du Portugal qui se retrouvent sur la plaine et qui ont l'habitude de vivre à l'extérieur quasiment toute l'année. Actuellement, ces personnes se retrouvent du côté de la place de jeux, vers les tables qui bordent le skate-park, en compagnie des ados, et il n'y a pas de problème. Elles aiment vivre à l'extérieur. Or, pour les périodes hivernales, elles ne demandent pas un lieu chauffé, elles demandent simplement un couvert, un abri, afin de pouvoir continuer à jouer aux cartes et à discuter. Leur problème, c'est surtout un problème d'argent. En général, elles ne touchent que l'AVS, car la plupart d'entre elles n'ont pas de deuxième pilier, et de falloir se rendre dans un café où la consommation minimale coûte 2,50 ou 3 francs, ce n'est pas possible. Donc, ces personnes font comme les ados, comme les skaters, elles vont à la Migros ou à l'Unip et achètent des boissons en litre ou bien, souvent, elles se contentent de se désaltérer à la fontaine. Elles vivent d'une manière extrêmement simple, naturelle et très bon marché.

Le but de la pétition N° 95 était très simple. Ces personnes souhaitaient simplement un minimum de confort, c'est-à-dire un couvert pour se mettre à l'abri.

Il est clair que les travaux, lorsqu'ils seront proposés par le Conseil administratif et votés dans cette enceinte, pourront démarrer. Mais, en attendant, il peut se passer plusieurs mois, voire plusieurs années, et c'est pour cela que ces gens demandent un minimum, soit un couvert.

Je rappelle que, uniquement pour le skate-park, la Ville de Genève a acheté deux conteneurs à 3000 francs, ce n'est pas une fortune. Dans un tel espace, vous mettez facilement 20 personnes. Ce sont des baraques de chantier. De plus, ces joueurs de cartes ont l'habitude de ce type de couvert et en seraient même très satisfaits.

**M. Tristan Cerf** (AdG/TP). Il n'est pas question de savoir combien on va dépenser, ni de savoir si ces gens peuvent se payer un café ou non. Il est juste question de savoir que, pour l'intérêt général, Plainpalais ne doit pas devenir la proie des groupes d'intérêts particuliers; son aménagement doit être global.

Je pense – et, en l'occurrence, je parle en mon nom et non pour mon groupe – en effet que peut-être un toit serait le bienvenu dans cet aménagement, mais il doit répondre aux besoins de tous.

**M. Pierre Losio** (Ve). Je m'étonne, après les propos que j'ai entendus de la bouche de M. Lyon, que le Conseil administratif ne prenne pas la parole pour faire savoir qu'il existe un projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais.

Ce projet nous a été exposé à la commission des pétitions quand nous avons traité l'affaire du parking pour les puciers et pour les marchands de fruits et légumes. Ce projet existe. On en a réalisé une première partie, celle qui se trouve sur le territoire réservé aux boulistes et aux skateboards. On nous a expliqué qu'il était nécessaire de prendre certaines mesures et de faire quelques expériences au sujet de la perméabilité du sol. Nous attendons les résultats de ces mesures et de ces expertises.

On peut ne pas être d'accord avec le projet tel qu'il existe, mais ce projet existe. Il nous a été dit qu'il se fera en plusieurs tranches. En plus, la Ville de Genève a fait un effort d'information, elle a disposé sur la plaine de Plainpalais des panneaux d'explication, il y a même des photos extrêmement parlantes. Je m'étonne qu'on puisse laisser dire dans ce Conseil qu'il n'y a pas de projet d'aménagement sur la plaine de Plainpalais. Ce dont nous sommes certains, c'est que celui-ci sera réalisé en plusieurs étapes, puisque, pour l'instant, nous attendons les résultats au sujet de la perméabilité du sol.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** En réponse à votre question, je vous confirme que votre Conseil sera très prochainement saisi d'un projet de réaménagement global de la plaine de Plainpalais. Je peux, d'ores et déjà, vous dire que, dans le cadre de ce projet, une réponse favorable sera donnée à la demande formulée dans cette pétition, à savoir d'installer un couvert dans le cadre d'une des installations prévues. Il est donc déjà donné une suite positive à cette demande, et cela vous le constaterez lors du dépôt du projet global de réaménagement dont ce Conseil sera très prochainement saisi.

*En deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi de cette pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; le résultat étant flou, le président demande un vote par assis/debout. Le résultat définitif est de 28 non contre 26 oui (6 abstentions).*

**Le président.** Les conclusions de la commission étant refusées, la pétition est donc classée.

## 8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour que vive «Chez Gaby!» (P-97 A)<sup>1</sup>.

**Rapporteur: M. Pierre Losio.**

La commission des pétitions, sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon, a étudié la pétition N° 97 lors de sa séance du 25 janvier 1999.

Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Ursi Frey pour l'excellente tenue des notes de séance.

### 1. Texte de la pétition

«Les vieux bistrotts de quartier qui conjuguent les charmes d'un cadre ancien et d'une ambiance chaleureuse sont en voie de disparition accélérée, même aux Pâquis. Pourtant, ils représentent un patrimoine à respecter par la simplicité et l'authenticité de leur décor et surtout par leur fonction sociale primordiale. C'est

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Commission, 2189.

là, en effet, que se rencontrent et s'apprécient, quotidiennement, des femmes et des hommes, de tous âges et de toutes conditions, habitués ou clients de passage, solitaires ou amoureux. On se salue, se sourit, on échange quelques nouvelles, on s'offre le verre de l'amitié, parfois un air d'accordéon ou une chanson viennent à l'improviste égayer l'atmosphère...

»Ces endroits sont rares, ils sont d'indéniables et indispensables éléments de cohésion sociale, un garde-fou contre l'exclusion. C'est pourquoi nous, soussignés, habitués et clients occasionnels du café des Pâquis «Chez Gaby», 19, rue de Monthoux, tenons à défendre ce café que nous aimons et demandons que la famille Negri-Berthoud, menacée d'expulsion imminente, après avoir épuisé tous les recours juridiques, puisse continuer à nous y accueillir, puisqu'elle le souhaite aussi.»

*Suivent plus de 600 signatures.*

## **2. Audition des pétitionnaires**

Une délégation des pétitionnaires constituée de M<sup>mes</sup> Gaby Negri-Berthoud (patronne du Café Chez Gaby), Catherine Briod de Moncuit et Monique Delley explique avec beaucoup d'émotion et de conviction à la commission que cet établissement est fermé depuis la fin de l'année 98 et que la famille Negri-Berthoud devra quitter les lieux à la fin du mois de janvier; toutes les démarches qu'elle a entreprises depuis dix ans pour obtenir une prolongation de son bail afin de pouvoir continuer d'exploiter ce bistrot, véritable âme du quartier des Pâquis, ont été vaines (Tribunal des baux et loyers, pétition au Grand Conseil). Le propriétaire de l'immeuble n'a jamais voulu entrer en matière sur les nombreuses propositions de conciliation qui lui ont été soumises, même pas sur une augmentation des loyers proposée par les locataires eux-mêmes! L'ultime recours au Tribunal fédéral n'a pas été accepté. A ce jour, aucun projet d'exploitation de l'arcade n'est connu.

M<sup>me</sup> Negri-Berthoud se sent d'autant plus flouée qu'elle avait entrepris d'importants travaux de rénovation à ses frais il y a quelques années (dallage, électricité...) et qu'on lui avait promis en échange une prolongation du bail pour cinq ans.

Les pétitionnaires, au-delà des aspects juridiques de cette affaire, insistent sur l'importance sociale du bistrot «Chez Gaby»; toutes les classes d'âge et catégories de population s'y rencontrent, créant un tissu de convivialité qui contribue à lutter concrètement contre les phénomènes d'isolement et d'exclusion dont sont victimes non seulement les personnes âgées mais aussi d'autres habitants de la ville, sans emploi, à la limite de la rupture.

Passant à une argumentation d'ordre plus général, les pétitionnaires expliquent que la sauvegarde de ce type d'établissement est plus que jamais nécessaire face à la déshumanisation grandissante de la vie urbaine. C'est en ce sens qu'elles interpellent les collectivités publiques afin que celles-ci veillent à ce que les locaux occupés par des bistrot de quartier ne changent pas d'affectation lorsqu'un changement de bail intervient.

### 3. Discussion et votes de la commission

Deux positions sont exposées; l'une, considérant qu'il s'agit d'un sujet strictement d'ordre privé et que la Ville de Genève n'a aucune compétence en la matière, demande le classement de la pétition.

L'autre, estimant que la disparition des bistrot de quartier est socialement préoccupante, demande que la Ville de Genève, sensible à cette problématique, donne un message symbolique en ce sens et propose que la pétition soit transmise au Conseil administratif pour qu'il la remette au Grand Conseil dans un but social.

L'audition du propriétaire de l'immeuble ayant été refusée (4 oui, 7 non 1 abstention) tout comme celle d'un responsable des services du département cantonal chargé des autorisations de commerce (6 oui, 6 non), la commission passe au vote:

- classement de la pétition: 4 oui (3 L, 1 R), 7 non (2 S, 2 AdG, 2 Ve, 1 DC), 1 abstention (R);
- renvoi de la pétition au Conseil administratif afin qu'il la transmette au Grand Conseil: 4 oui (2 Ve, 1 DC, 1 S), 1 non (L), 7 abstentions (2 AdG, 2 R, 2 L, 1 S).

### 4. Conclusion

La majorité de la commission recommande le renvoi de la pétition au Conseil administratif afin qu'il la transmette au Grand Conseil.

### 5. Post scriptum du rapporteur

*Plus de trois mois après la fermeture de «Chez Gaby», on peut lire sur la porte de l'immeuble sis 19, rue de Monthoux: «Porte fermée. Glisser le courrier sous la porte.» L'arcade du bistrot est vide, aucun signe de transformation perceptible; de petits panneaux indiquent tristement sur les vitrines qu'il est interdit d'afficher... Bel exemple de dynamisme économique!*

## 6. Annexe

Le rapporteur a reçu des pétitionnaires une collection de témoignages à propos de Chez Gaby; il se permet d'en présenter à M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers(ères) municipaux(ales) quelques extraits:

«Je ne sais pas pourquoi ce lieu perd son destin. J'en ai été un hôte discret, peu disert et souvent plongé dans mes songes, mais suffisamment attentif à la qualité des échanges, à la vie vraie qui l'animait pour pouvoir dire qu'il s'agit d'un appauvrissement immense de la vie de ce quartier et de la fermeture d'une partie de moi-même.» P.S.

«Un coin chaud et humain dans ce monde de brutes... dommage...» Pierre.

«On entre ici, au petit matin, par curiosité ou parce que c'est l'unique lumière allumée du quartier; la ville se réveille avec ses travailleurs en route. On y revient, après avoir découvert ce coin-rencontre qui a des tables où l'on peut s'étendre, déplier un journal, où l'on s'attable en groupe; un coin-rencontre où l'on ne calcule pas (encore) la rentabilité procurée par chaque table (!), où l'on met force journaux à disposition, où les milieux sociaux de la ville se rencontrent alors que les politiques se désespèrent des déchirures sociales toujours plus grandes! On y revient parce qu'une âme existe, qu'une lumière existe et brille, et donne cet esprit de vie.» Roland.

«Un des rares lieux «comme à la maison»! Toujours beaucoup de chaleur. Ici, on ne se sentait jamais seul.» Marc.

**M. Pierre Losio, rapporteur** (Ve). Monsieur le président, nous n'allons pas refaire le débat que nous avons eu auparavant au sujet du Café Au Fribourgeois. Tout a été dit en ce qui concerne la volonté d'une majorité de ce Conseil de défendre les établissements et les bistrotts de quartier.

En l'occurrence, le problème de Chez Gaby se pose différemment, puisque ce café ne se trouve pas dans un bâtiment de la Ville. Simplement, nous souhaitons, de la même façon, faire passer ce message via le Conseil administratif au Conseil d'Etat pour le rendre attentif à la situation que nous avons suffisamment expliquée tout à l'heure, afin qu'il soit également conscient du problème de la disparition de ces bistrotts et que lui-même veille de la même manière que nous l'avons demandé au Conseil administratif. C'est pour cela que nous vous demandons de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu'elle soit transmise au Conseil d'Etat.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission sont mises aux voix; elles sont acceptées à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux et 1 abstention).

Elles sont ainsi conçues:

### CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif afin qu'il la transmette au Grand Conseil.

## 9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens (P-101 A)<sup>1</sup>.

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang.**

La pétition N° 101 a été prise en considération par le Conseil municipal le 10 février 1999 et renvoyée, pour étude, à la commission des pétitions.

Cette dernière l'a traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon le lundi 15 mars 1999 et nous remercions M<sup>me</sup> Marie-Cécile Vérolet pour la prise des notes de séance.

Texte de la pétition, voir annexe.

### Entrevue avec les pétitionnaires

La commission auditionne M<sup>mes</sup> Frédérique Flournoy, présidente, et Yolaine de Loës, vice-présidente de la Société genevoise pour la protection des animaux (SGPA).

Cette pétition est une réaction par rapport à l'augmentation de la taxe sur les chiens. Beaucoup de propriétaires de chiens se sentent rejetés par la population. Dans les quartiers où une structure existe (parcs à chiens fermés et distributeurs de sacs en plastique), les propriétaires sont plus compréhensifs et la cohabitation est meilleure. Avec l'augmentation de la taxe, la SGPA demande une contrepartie, soit plus d'espaces surtout dans les quartiers plus défavorisés (Pâquis et Eaux-Vives).

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Commission, 3351.

Concernant les distributeurs de sacs en plastique, c'est surtout au centre-ville et sur les voies publiques qu'ils manquent, les parcs en étant relativement bien équipés.

Concernant les personnes se trouvant en difficultés financières, les communes de Bernex et de Lancy, qui ont aussi voté l'augmentation de la taxe, prennent des mesures pour ces personnes défavorisées. La municipalité a demandé au Conseil administratif d'organiser une sensibilisation pour les propriétaires de chiens. La SGPA s'est associée en faisant paraître des petites annonces dans la presse afin de faire ramasser, par les propriétaires de chiens, les excréments de leurs protégés.

### **Discussion et vote**

Certains commissaires sont prêts à voter de suite, d'autres souhaitent plus d'informations (Voirie et SEVE).

La présidente demande qui est prêt à voter de suite: 6 oui, 5 non, 2 abstentions.

- les Verts acceptent les points 1 et 4;
- les socialistes acceptent les points 1, 2 et 4;
- Le PDC acceptera les points 1 et 4;
- les radicaux acceptent les points 1, 2, 3 et 4.

La commission décide de renvoyer au Conseil administratif la pétition N° 101 avec les recommandations acceptées, à savoir:

- point N° 1: oui à l'unanimité des 13 membres présents;
- point N° 2: 5 oui (2 R, 3 L), 5 non (2 AdG, 2 Ve, 1 DC), 3 abstentions (3 S);
- point N° 4: oui à l'unanimité des 13 membres présents.

Le point N° 3 est refusé par 7 non (2 S, 2 AdG, 2 Ve, 1 DC), 4 oui (2 R, 2 L), 2 abstentions (1 S, 1 L).





**Le président.** A ce sujet, nous avons reçu une motion préjudicielle N° 2 de M. Roman Juon, intitulée: «Pour l'établissement d'une charte qui définisse les devoirs des propriétaires de chiens en ville de Genève».

*PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE*

Considérant:

- que le Conseil administratif ne nous a pas donné entière satisfaction à propos de la gestion de la gent canine en ville de Genève;
- que le nombre de chiens est toujours plus important et qu'il dépasse toujours celui des enfants;
- que, si le nombre des compagnons à quatre pattes a pris des proportions aussi importantes, cela est principalement dû à la crise que traverse notre société, dont la marginalisation et l'isolement sont les principales composantes;
- qu'il est absolument nécessaire de rechercher des solutions pour donner satisfaction à tous les piétons;
- qu'il serait opportun que le Conseil municipal édicte lui-même des mesures adéquates pour y parvenir,

le Conseil municipal décide d'établir dans les six mois une charte dans laquelle seront définies des règles concernant le comportement des propriétaires de chiens, principalement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité pour les piétons. Les infrastructures et moyens nécessaires pour y parvenir doivent aussi être prévus.

**M. Roman Juon (S).** Cette motion préjudicielle a pour intention de dédramatiser cette affaire. Je ne souhaite pas que nous y passions une heure, puisque nous terminons nos travaux à 23 heures, mais que nous en parlions durant dix minutes, voire un quart d'heure et que nous réglions ce problème.

Il y a une vingtaine d'années, j'ai eu l'occasion d'être élu, et nous étions intervenus avec Jacqueline Burnand au sujet des chiens. D'autres avant nous étaient également intervenus. Périodiquement, je dirai même annuellement, les débats canins prennent beaucoup de temps à ce Conseil municipal, et je crois que l'on devrait s'arrêter.

Je me souviens du temps où je discutais avec M. Guy-Olivier Segond, lorsqu'il était conseiller administratif responsable du Service social et des parcs et qu'il me racontait cette histoire: Pendant six mois, il a essayé – ensuite il a abandonné – de réunir les trois départements ayant une responsabilité par rapport aux chiens: en l'occurrence, lui-même pour les parcs, M. Claude Ketterer pour la

Voirie et M. Roger Dafflon pour la police municipale. En six mois, ils n'ont jamais réussi à se réunir. Chacun avait toujours une excuse pour ne pas aborder ce sujet délicat et, électoralement, extrêmement sensible – cela, je le souligne trois fois.

Par conséquent, nous venons à tout bout de champ avec des propositions, des solutions, mais le Conseil administratif ne nous a jamais donné satisfaction. J'en conviens, ce problème est très délicat et personne n'ose vraiment s'engager, car, coller, d'une manière systématique, une amende d'une centaine de francs à une personne qui laisse son chien souiller le trottoir ou 200 francs à une personne qui laisse son animal traverser une place de jeux ou se soulager dans un bac à sable, c'est vraiment très difficile. Si on devait agir de la sorte, comme le fait d'ailleurs la police au sujet des nuisances engendrées par les voitures, on serait embarrassés. Il faut le reconnaître, ce n'est pas très électoral et, bien souvent, cela pose des problèmes, car certaines personnes ont peu d'argent.

Je ne veux pas revenir sur le besoin qu'ont certaines personnes d'avoir un animal de compagnie. Je voudrais simplement dire que, si l'on continue à discuter de cette façon, on n'arrivera jamais à quelque chose de concret. C'est la raison pour laquelle je propose à ce Conseil municipal de réfléchir sur une charte municipale. Il faudrait que ce soit les élus d'une commission du Conseil municipal qui étudient ce sujet fort délicat. J'aurais même proposé de créer une commission «ad dog» pour qu'on puisse en parler dans des délais relativement courts et trouver un certain nombre de propositions afin d'aller un peu plus de l'avant. Il est incontestable qu'aujourd'hui, à cause d'une minorité de propriétaires de chiens inconscients, une majorité de nos citoyens est excédée. Certains quartiers, je pense à celui des Pâquis, à celui de la Servette ou à celui de la Jonction, sont de véritables cloaques à chiens. On ne peut plus marcher sans regarder où l'on met les pieds. Très souvent, le matin, les places de jeux sont pleines d'excréments, car, pendant la nuit, tout le monde s'en fiche et fait courir son chien dans les parcs. Il faudrait qu'une fois cela cesse et qu'on empoigne ce problème, non pas par le bout du Conseil administratif mais par celui du Conseil municipal.

Je vous demande de débattre sur la mise en place d'une commission ad hoc, afin que ses 15 membres puissent discuter de ce sujet.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente.)*

#### *Préconsultation sur la motion préjudicielle*

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical refusera cette motion préjudicielle simplement parce qu'elle est inutile. Je vous rappelle que l'on a déjà parlé de

nombreuses fois de ce sujet. On a traité de nombreuses pétitions. Chaque fois, on a demandé la même chose. Il y a un règlement municipal qui existe, donc on ne va pas réinventer la roue. Chaque fois, on demande simplement au Conseil administratif, à M. Hediger en particulier, de faire respecter les articles de ce règlement. Jamais, jusqu'à maintenant, le Conseil administratif n'a accédé à ces vœux. Ce ne sont même plus des vœux. Vu le nombre de pétitions que nous avons eues à traiter, je trouve que c'est presque se ficher de nous et je reste poli.

Nous demandons simplement que les articles de ce règlement municipal soient appliqués, et cela irait déjà beaucoup mieux. Il est malheureux que, pour obtenir quelque chose, on soit toujours obligés de passer par le porte-monnaie du contribuable. Mais, s'il n'y a que cette façon pour que les gens comprennent et soient un peu disciplinés, il faut en passer par là.

Quant à créer une commission «ès clebs» et à édicter une charte en six mois, cela ne nous avancera à rien non plus, mais si vous voulez gaspiller des jetons de présence, alors c'est encore pire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il existe déjà un règlement, donc appliquons-le; on ne va tout de même pas réinventer la roue.

Le groupe radical refuse simplement la préjudicialité de la motion.

**M. Pierre Losio** (Ve). A ce sujet, le groupe des Verts n'a pas une position tout à fait arrêtée, mais certaines personnes de notre groupe sont quand même légèrement offusquées de constater que pour ce problème – petit pays, petit soucis – nous allons créer une commission ad hoc! Réfléchissons à ce que nous sommes en train de faire! L'importance de ce problème est telle que nous allons devoir créer la commission «Milou» pour régler ce problème! C'est tout simplement ahurissant.

La dernière fois que ce problème a été traité par la commission des pétitions, nous avons pris plusieurs dispositions. Celles-ci ont été transmises au Conseil administratif et nous lui demandons de les appliquer. Quant à créer une commission particulière pour ce problème... Il suffit d'ouvrir n'importe quel média, que ce soit la radio, la TV ou un journal, pour se rendre compte des problèmes qui se posent aujourd'hui dans le monde, en Europe, dans notre ville! Et, nous, Conseil municipal de la Ville de Genève, nous irions jusqu'à créer une commission ad hoc pour le problème des chiens? C'est tout simplement surréaliste! Mesdames et Messieurs, soyons sérieux. (*Applaudissements.*)

**M. Sami Kanaan** (S). Je ne crois pas que nous ayons l'habitude de proposer, à tort et à travers, des commissions ad hoc. Il y a dans cette ville plus de chiens

que d'enfants. On peut faire ce que l'on veut de cette information. Cela dit, il y a une réalité qui fait que cet animal domestique joue un rôle très important sur le plan social, sur le plan humain et, par conséquent, cela préoccupe les collectivités publiques. Chacun a ses opinions. Au sein même de notre groupe, nous n'avons pas d'unanimité sur les solutions à apporter, sur les conclusions de la commission des pétitions et encore moins sur les invites proprement dites de la pétition.

M. Dossan disait que nous avons déjà souvent débattu de cela, que nous avons déjà souvent voté sur ce sujet. La preuve que ce n'était pas la bonne solution, c'est que nous avons justement souvent débattu en séances plénières, à partir de pétitions forcément partielles et intéressées, d'un problème complexe, nécessitant une approche nuancée et différenciée. Cependant, c'est exactement le genre d'approche que l'on ne trouve pas en séance plénière, ni par le biais d'une pétition. Le mérite d'une pétition, c'est de poser un problème, ce n'est pas de le résoudre. Le débat en séance plénière peut éventuellement nous permettre de prendre position sur un débat de séance de commission qui a fait l'objet d'un travail approfondi, avec des auditions, avec une réflexion collective, mais vouloir régler cela à la va-vite, d'une manière ou d'une autre donne forcément un débat passionnel, émotionnel qui n'apporte aucune solution concrète.

Oui, il y a un règlement concernant les chiens. S'il suffisait d'appliquer le règlement, le problème serait résolu depuis longtemps. Visiblement, et comme je l'ai dit tout à l'heure, le droit doit se mettre au service de la société et pas l'inverse. Il se peut que ce règlement ne soit pas applicable en l'état et que d'autres mesures doivent être trouvées. Nous n'avons pas de panacée à apporter à ce problème. Mais j'aimerais, même si cela peut paraître hilarant à certains, que ce Conseil admette que ce problème des chiens est réel et important. Je le dis d'autant plus que moi-même je n'ai pas de chien et que je ne suis pas spécialement concerné par ce problème, à part comme habitant des Eaux-Vives qui essaie tous les jours d'éviter les crottes. Il faut admettre que c'est un problème réel, qu'une bonne partie de la population y est sensible, soit parce qu'elle a un chien, soit parce qu'elle souffre des conséquences de la coexistence des chiens, des enfants et des piétons, et il faut que ce Conseil lui accorde l'importance qu'il mérite, ni plus ni moins.

Après une longue discussion entre nous, nous estimons que peut-être une commission, pendant quelques mois, devrait auditionner les différents services – je vous rappelle qu'il y a quatre départements sur cinq qui sont concernés par la problématique des chiens. Les agents de ville, les services sociaux, les services de l'aménagement et des travaux, ainsi que les services des finances depuis qu'il y a une taxe municipale, des centimes additionnels pour les chiens...

*Une voix.* Et le Service des espaces verts.

*M. Sami Kanaan.* Et le Service des espaces verts, merci de me le rappeler. De nombreux services sont concernés et l'on devrait peut-être au moins vérifier s'il y a une coordination dans la politique municipale en ce domaine.

Je crois qu'on a déjà gaspillé des jetons de présence sur d'autres sujets. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à prendre le pari d'essayer de régler ce problème en commission d'une manière plus sereine qu'en séance plénière, au lieu de reprendre, comme une espèce de tradition idiote, toutes les années un débat complètement stérile et polémique dans cette enceinte

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). On peut considérer que le problème concernant les chiens n'est pas si grave que cela, mais enfin, franchement, nous en sommes tous un peu irrités. Quand on marche sur les trottoirs, on est agacé d'y trouver autant de crottes et on est fâché du comportement de certains citoyens qui s'en fichent complètement.

Vous me direz qu'il y a déjà eu moult pétitions, de nombreuses recommandations qui ne sont pas vraiment appliquées et cela nous irrite également.

Alors, effectivement, on peut se tourner en direction du magistrat qui pourrait faire quelque chose de plus actif dans ce domaine et lui dire qu'il serait temps de prendre maintenant la carotte et le bâton. J'ai cependant l'impression que, malgré tout, ce serait une bonne idée d'en parler une bonne fois et d'essayer d'avancer et de proposer des mesures efficaces et durables.

Je vois bien que la proposition de créer une commission ad hoc irrite l'ensemble de ce Conseil municipal. Au niveau de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous proposons le renvoi de la motion préjudicielle N° 2 à une commission du Conseil municipal, car nous n'allons pas en créer une nouvelle. L'idée d'en parler une bonne fois pour toutes, de vider cet abcès, de proposer aux propriétaires de chiens de véritables mesures, qui soient applicables, nous paraît être une bonne idée. C'est dans ce sens que nous proposons le renvoi de cette motion préjudicielle en commission.

**M. Pierre de Freudenberg** (L). Je crois que l'on pourrait profiter du fait d'être entre nous et surtout profiter de l'expérience du magistrat responsable du département qui devrait normalement faire respecter le règlement sur les chiens. Il est en charge de ce département depuis douze ans, donc j'imagine qu'il a eu le temps de se préoccuper de ce problème, parce que ce dernier ne date pas d'hier,

mais depuis au moins douze ans. Ce magistrat a sans doute eu le temps de faire le tour du problème et je suis convaincu qu'il va nous expliquer de quelle manière il va pouvoir répondre favorablement aux souhaits du Conseil municipal et au nombre important d'électeurs et d'électrices qui lui ont fait confiance et qui sont sans doute aussi irrités que nous par ce problème.

Enfin, je suis assez amusé par l'irritation de M. Zaugg, et de son groupe j'imagine, sur les crottes de chiens. Pourquoi pas? Par contre, quand on a affaire à des gens qui occupent illicitement des locaux, alors là, cela ne les irrite plus du tout.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Notre parti a été très favorablement impressionné par l'intervention, frappée au coin du bon sens, de notre collègue Losio. Cela ne nous étonne d'ailleurs pas de lui.

Nous sommes d'avis que notre Conseil a quand même d'autres problèmes à traiter que de définir une charte comme le demande la motion préjudicielle. Cela ne signifie pas que l'on considère que le problème n'existe pas. Simplement, on a admis que le Conseil administratif pouvait s'occuper d'aménagements, de finances, de culture, de sport, d'écoles, et on devrait admettre, Madame la présidente, qu'il peut encore s'occuper, s'il le faut, d'une telle question, sinon ça ne valait pas la peine d'en élire un tout neuf.

Par conséquent, on propose à ceux qui avancent cette motion préjudicielle de demander au Conseil administratif de poursuivre ses travaux en procédant, le cas échéant, aux consultations qui conviennent, mais de ne pas charger notre Conseil d'une telle étude.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Tout d'abord, même si cela fait douze ans que je siège sur ces bancs, Monsieur de Freudenreich, cette problématique des chiens ne concerne pas que mon département. Il est vrai qu'il n'y a pas longtemps que vous siégez au Conseil municipal, Monsieur de Freudenreich, et que vous ne connaissez pas encore bien l'administration. Cette problématique concerne tant M. Manuel Tornare pour les espaces verts, M. Christian Ferrazino pour la Voirie, M. Pierre Muller pour la recette de la taxe municipale, laquelle a été introduite cette année, que moi-même pour les agents de ville. Le seul magistrat qui n'est pas concerné, même si la question des chiens possède une dimension culturelle, c'est M. Alain Vaissade.

La discussion de ce soir possède un caractère cyclique et elle revient, en règle générale, une année et demie après les élections municipales. Cette année, elle est revenue un peu plus tôt. Est-ce que le problème est plus important qu'auparavant?

Je ne le crois pas. Les campagnes d'éducation des propriétaires de chiens menées par les agents de ville révèlent, année après année, un nombre toujours plus grand de propriétaires intéressés. Je rappelle que ces campagnes sont organisées avec le concours de toutes les sociétés canines de la ville et du canton qui nous donnent le coup de main nécessaire. Il s'agit aussi bien de la Société des bouviers bernois qu'appenzellois, de la Société des bergers allemands, des bergers belges, etc. Je ne peux pas citer toutes celles qui sont avec nous sur la plaine de Plainpalais pour ces journées d'éducation. Des centaines de personnes suivent ces journées et comprennent que leurs chiens doivent être éduqués pour éviter un certain nombre de problèmes. Les moniteurs des sociétés canines poursuivent cette information durant l'année, dans leur club ou leur société.

On ne saurait dire qu'il y a une augmentation des problèmes en ville de Genève, bien au contraire. Personnellement, je trouve qu'au fil des années les propriétaires de chiens sont devenus beaucoup plus conscients, grâce à ces campagnes d'éducation, des problèmes que peuvent causer leurs animaux, ce qui fait qu'ils prennent un certain nombre de mesures.

Cette pétition fait suite à d'autres pétitions. En effet, je rappelle que votre présidente a déposé le 10 septembre 1997 une motion demandant la création d'espaces de liberté pour les chiens et, notamment, la possibilité pour ceux-ci de marcher sur les pelouses sur une bande de 1 mètre de large, à compter de la partie bitumée. Suite à votre motion, Madame la présidente, nous sommes en discussion avec le Service des espaces verts; toutefois, ce n'est pas évident, car ce service est opposé à la création d'espaces de liberté et à la bande d'un mètre longeant la partie bitumée. En effet, le SEVE objecte avec raison que ces parties sont très utilisées dans nos parcs par les petits enfants, notamment quand ils commencent à marcher. Cela est vrai, vous avez certainement pu le constater comme moi.

Trouver d'autres espaces verts destinés aux chiens en liberté dans les parcs n'est pas facile en raison des nombreuses cultures. Or on connaît les dégâts que cela peut entraîner. Le propriétaire du chien n'est pas toujours maître de la situation et il n'arrive pas forcément à rappeler son chien lorsque celui-ci dépasse les limites.

Dans la pétition N° 101, le deuxième point réclame des espaces de liberté pour les chiens dans nos espaces verts. Or nous allons sortir prochainement un plan indiquant les espaces où il sera possible de laisser son chien en liberté ainsi que ceux où le chien devra être tenu en laisse.

Au sujet du quatrième point de cette pétition, je rappelle que, lorsque nous avons introduit la taxe communale, nous avons déclaré, ici-même, que les personnes qui avaient des difficultés financières pouvaient s'adresser au Service social de la Ville de Genève. Ce dernier examine les cas afin de déterminer si un remboursement, partiel ou total, peut être consenti.

Il est vrai qu'il y a près de 8000 chiens à Genève. Les agents de ville font leur travail et un certain nombre de mesures ont déjà été prises. Je rappelle toutefois que, suite à la décision du Tribunal fédéral, les agents de ville ne peuvent actuellement plus verbaliser. Mais la votation de dimanche va changer les choses. J'ai déjà écrit à M. Ramseyer pour entrer en discussion avec lui sur la possibilité que la Ville de Genève soit mise sur le même pied que les autres communes en ce qui concerne le pouvoir de verbaliser. La loi ne disait pas que les agents de ville pouvaient verbaliser à nouveau; on doit donc discuter avec l'Etat, avec M. Ramseyer et rédiger une nouvelle convention.

Nous avons peut-être 8000 chiens en ville. Mais, au vu des autres problèmes que nous rencontrons en ville de Genève, faut-il vraiment créer une commission ad hoc? En l'occurrence, je partage l'avis exprimé tout à l'heure par M. Losio. Ne me faites pas croire que la ville de Genève est salie uniquement par les crottes de chiens. (*Brouhaha.*) Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'à certains moments de la journée ce ne sont pas les chiens qui souillent les rues et les places; ce sont les humains, mais, dans ce cas, vous n'osez rien dire. Vous ne voulez pas voir les choses en face. Ce n'est pas parce que vous avez marché une fois dans une crotte qu'il faut dire que la ville est sale à cause des chiens. Les humains salissent beaucoup plus, notamment lorsqu'ils s'approvisionnent auprès des nombreux commerces qui vendent des boissons en gobelets et de la nourriture en sachets. Malgré les corbeilles placées à proximité de ces points de vente, ils jettent leurs papiers n'importe où et c'est la raison pour laquelle la ville est sale. Il ne faut pas déformer les choses. Nous prenons déjà des mesures et nous continuerons à en prendre.

**M<sup>me</sup> Isabel Nerny** (AdG/SI). Je me permets d'intervenir, car je suis personnellement propriétaire de cinq chiens et je m'occupe depuis vingt-cinq ans d'animaux abandonnés, et maltraités de surcroît.

Je désire intervenir, parce que, maintenant, il y en a marre! On accuse toujours les chiens, mais comme vient de le dire très justement M. Hediger, ce ne sont pas toujours eux, les responsables. Regardez les pelouses du parc des Bastions; lorsque les gens ont terminé leur pique-nique, vous y trouvez de tout, même des mégots encore allumés.

Il y a quelques années, la promenade de la Treille servait de parking aux voitures des députés et des conseillers. Personne, à l'époque, ne se préoccupait du cambouis qui souillait cette promenade. Cela n'avait pas d'importance si le lendemain, les enfants venaient jouer et se salissaient! On n'en faisait pas un problème.

Aujourd'hui, on «fait des tartines» sur les crottes de chiens. J'estime que les chiens ont les mêmes droits que les humains. La ville est absolument dégoullasse. Regardez le Molard, regardez l'état des Rues-Basses, ce ne sont pas les chiens qui jettent des papiers et des mégots, ce sont bien les humains!

C'est vrai qu'il y a des personnes qui ne s'occupent pas de ramasser les crottes de leurs chiens. Personnellement, cela ne me gêne pas de ramasser celles de mes chiens et je pense que tout le monde peut faire la même chose.

**M. Olivier Coste (S).** Je ne pensais pas prendre la parole sur un sujet aussi «important», qui, effectivement, colle aux pieds. Cela colle aux pieds des élèves et des piétons, et je trouve déplorable que, enseignant dans une école de la Ville, on doive très souvent demander aux enfants d'aller nettoyer leurs godasses avant de pouvoir entrer en classe, et de ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres d'un atelier du livre ou de classes situées au rez-de-chaussée, tellement cela pue.

Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un petit problème qu'il faut le négliger. Je préférerais qu'on fasse une commission rapide pour trouver une solution rapide et globale, plutôt que de négliger les petits problèmes et de traîner sur les grands. C'est un problème qu'il faut résoudre et de manière rapide.

**La présidente.** Monsieur Sormanni, vous avez la parole. (*Remarque de M. de Freudenreich.*)

**M. Daniel Sormanni (S).** Je vous ai écouté religieusement, Monsieur de Freudenreich; je vous écoute toujours, c'est peut-être un tort!

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, c'est vrai qu'à chaque législature on a un débat fleuve sur la problématique des chiens. Premièrement, ce n'est pas la faute des chiens, mais bien celle de certains propriétaires incorrects. Les journées d'information sont une bonne chose, mais elles ne sont pas suffisantes. Ne viennent à ces journées d'information – j'ai eu l'occasion d'aller en suivre une – que ceux qui savent déjà éduquer leur chien, qui sont conscients des difficultés que cela représente et qui viennent pour en améliorer l'éducation. Ceux qui se fichent totalement de la collectivité, avec ou sans chien, ne vont pas à ces journées d'information. Donc on ne règle pas ce problème.

Il est vrai qu'il n'y a pas seulement le problème des crottes de chiens, il y a aussi un problème d'hygiène de la population. Ce n'est pas parce qu'il y a des êtres humains, des enfants, des adultes, des personnes âgées qui salissent ou qui n'ont aucun respect d'autrui dans cette ville qu'il faut excuser ceux qui, avec leur chien, n'ont aucun respect d'autrui.

Aujourd'hui, on parle de la problématique des chiens. On essaie d'éduquer certains propriétaires incorrects. Malheureusement, ceux-ci sont nombreux et ils se fichent d'autrui et de la collectivité. C'est la raison pour laquelle il faudrait peut-être empoigner ce problème d'une manière plus objective et essayer de trouver des solutions.

Dans ce débat, on a aussi entendu parler du problème des agents municipaux. Lorsqu'ils se sont exprimés dans la presse, quelque chose m'a choqué. Vous savez tous que j'aime bien les agents municipaux – en tout cas, les anciens le savent – mais ce qui m'a choqué, c'est que maintenant ils disent qu'il ne vont plus tomber dans le travers de la répression. Désormais, ils n'infligeront plus d'amende, comme cela leur était demandé par le Conseil administratif; ils feront de la désobéissance. Premièrement, ils n'ont pas à faire de la désobéissance; ils doivent appliquer la politique décidée par le Conseil administratif, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de répression ou de semi-répression, ou les deux. Je crois que ce qu'ils doivent faire, c'est de la prévention et, également, une certaine répression. Je pense que les agents municipaux devront se conformer à cette règle. Malheureusement, la société d'aujourd'hui n'est sensible qu'à une seule chose, la répression. Ce n'est que lorsque l'on touche au porte-monnaie des gens que l'on arrive à un résultat. C'est le seul moyen pour qu'ils se disent: «Maintenant j'arrête, j'essaie d'avoir un peu d'égard pour les autres.»

En conséquence, je soutiens tout à fait l'idée d'essayer de résoudre ce problème, de prendre les mesures qui s'imposent et de demander fermement au Conseil administratif de prendre les mesures qu'il faut, d'une manière préventive bien sûr, mais également à travers la répression, puisque le peuple a accordé des pouvoirs aux agents de ville – il faudra bien sûr que la loi suive. La Constitution a été modifiée pour permettre enfin aux agents municipaux d'agir dans ce sens.

**M. Roman Juon** (S). Madame la présidente, j'espère que ce débat, que je souhaitais court, aura été entendu...

*Des voix.* Menteur!

*M. Roman Juon.* ...cinq sur cinq par le Conseil administratif, qui est au grand complet et que, au nom de nous tous, je remercie d'écouter avec autant d'attention nos propos sur la problématique des chiens.

Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec les propos de notre collègue M. Losio. Le problème des chiens est un des problèmes de la Ville; il y en a beau-

coup d'autres, il y en a de gros et certains de très graves, beaucoup plus graves que ce problème canin, mais celui-ci existe aussi. Dans pratiquement toutes les villes d'Europe et, je dirais, françaises, que ce soit Lyon, Grenoble ou Paris, on rencontre ces mêmes problèmes concernant les chiens et elles essayent par de multiples moyens de les résoudre. C'est principalement un problème d'hygiène.

Contrairement à ce qu'a déclaré M. André Hediger, je dirai que les journées d'information pour les propriétaires de chiens sont très intéressantes mais ne sont suivies que par des gens déjà convaincus, bons joueurs et qui ne posent aucun problème; c'est une minorité. L'autre partie est constituée de personnes qui se fichent de la société, qui se fichent de tout le monde, estimant que leur chien passe avant tout, et cela est grave. C'est auprès de ces personnes-là que nous devons intervenir pour leur faire comprendre par tous les moyens – même si Isabel Nerny n'est pas d'accord avec moi là-dessus, cela ne me dérange pas – comment on doit éduquer son chien.

Au sujet de la propreté, il n'y a aucun progrès. Pas plus tard que ce matin, le responsable de la Voirie m'a confirmé que la ville était de plus en plus sale. Cela demande tout de même une réflexion. D'une part, on ne veut plus des balayeuses mécaniques, parce qu'elles sont bruyantes, mais, d'autre part, la Voirie travaille de moins en moins avec du personnel muni de balais, ce qui fait qu'à un moment donné on ne peut plus suivre.

Je dirai également qu'il n'est ni important ni essentiel de mettre sur pied cette commission ad hoc dont j'ai parlé auparavant. Il est vrai qu'une commission ad hoc ne doit être créée que pour des sujets bien plus importants, aussi pourrait-on renvoyer ma motion préjudicielle dans une autre commission. Personnellement, cela ne me gêne pas outre mesure, du moment que l'on aborde le problème.

Pour terminer, je viens d'apprendre une anecdote de la bouche d'un conseiller administratif, et cela m'a été confirmé par mon beau-fils qui habite à Paris. La grande mode actuellement en vigueur à Paris est que les jeunes adolescents se font un plaisir de sprayer avec des bombes fluorescentes toutes les crottes de chiens qu'ils voient dans les rues de Paris.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on voit que le problème des chiens crée des clivages, non pas entre la gauche et la droite, mais au sein de la gauche, puisqu'il y a SolidaritéS chiens et SolidaritéS anti-chiens; on s'en aperçoit en entendant Isabel Nerny.

Comme l'a dit mon collègue André Hediger, il est vrai que, en ville de Genève, ceux qui ont des difficultés pour payer la médaille de leur chien bénéfi-

cient de la bienveillance du Service social. Je peux le confirmer, ce dernier m'ayant soumis pour examen de nombreux cas. Je m'engage, Mesdames et Messieurs, à discuter – cela ne fait que quinze jours que je suis en place, laissez-moi le temps – avec le SEVE, pour trouver des solutions allant dans le sens d'une médiation entre les propriétaires de chiens et ceux qui n'aiment pas beaucoup les chiens; on en a entendu quelques représentants tout à l'heure.

Vous pouvez me faire confiance, notamment Isabel Nerny qui me connaît bien, depuis que je ne suis plus sur les bancs du Conseil municipal, je ne suis plus lié par l'article 30 et je vais faire ce qui est en mon pouvoir pour trouver des solutions, puisque j'aime beaucoup les chiens.

*Mise aux voix, la motion préjudicielle est refusée par 32 non contre 27 oui (quelques abstentions).*

**La présidente.** Nous passons maintenant au rapport P-101 A, de la commission des pétitions.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, rapporteur (R).** Je voudrais juste revenir à la page deux de mon rapport, à l'article «Discussion et vote», car certaines personnes n'ont pas compris à quoi se réfèrent les points mentionnés. Premièrement, les points concernent l'ordre des quatre invites de la pétition annexée à mon rapport. Deuxièmement, la présentation des votes n'est pas celle que j'ai remise au secrétariat, puisque le rapport suivait la suite logique des demandes contenues dans la pétition. La première et la quatrième demandes sont acceptées par la commission des pétitions, la seconde est rejetée, car il y a eu égalité et que le non l'emporte.

Puisque j'ai la parole, Madame la présidente, je vais quand même vous donner mon avis, si vous m'en donnez l'autorisation, et je m'exprimerai en mon nom, mon groupe n'approuvant pas le vote des commissaires radicales en commission.

Notre ancienne collègue Corinne Billaud et moi-même avons accepté toutes les demandes de la pétition, car nous trouvons malheureux qu'une personne se promenant accompagnée de son chien dans un parc ne puisse s'asseoir sur un banc sans risquer une amende si son compagnon marche sur la pelouse. Enfin, tout étant une affaire d'équilibre, chaque parc devrait pouvoir disposer d'un espace de liberté pour nos compagnons à quatre pattes. Je vous remercie.

*Premier débat*

**M. Didier Bonny** (DC). Avant de repartir pour un tour pour s'exprimer sur le fond, j'aimerais m'exprimer sur la forme et la manière dont le vote a été effectué par la commission des pétitions.

Je siège dans ce Conseil municipal depuis assez longtemps pour avoir été surpris de la manière dont ce vote s'est déroulé. J'ai été président de la commission des pétitions, de la commission sociale et de la jeunesse, de la commission du logement et, à ce titre, j'ai eu à traiter beaucoup de pétitions. Il se trouve que, jusqu'à présent, nous avons toujours respecté la manière de faire suivante: une pétition est votée globalement; soit elle est acceptée soit elle est refusée, mais, en aucun cas, on ne va la scinder point par point au gré des convenances de la commission. Cette façon de faire ne me paraît pas possible, car il ne s'agit pas d'une motion mais d'une pétition. Lorsque le cas s'est présenté, les commissaires ont fait une motion qu'ils ont ajoutée à la fin du rapport, motion qui reprenait les points consensuels ou tout au moins ceux qui récoltaient une majorité. Si l'on va dans le sens de la commission des pétitions, il n'y a pas de raison que l'on ne vienne pas avec une pétition comprenant 92 points! Sur ces 92 points, il y en aura bien trois ou quatre qui seront acceptés par la commission des pétitions ou par celle qui sera chargée de la traiter! Aussi, me semble-t-il, même si le mot peut paraître un peu excessif, qu'il y a un vice de forme et que, en l'occurrence, nous ne pouvons pas voter de cette manière. Si j'ai bien compris, il y a des personnes qui veulent voter les points un et quatre. Pour cela, elles auraient dû insérer dans les conclusions de la pétition une motion qui comporte ces points. Nous ne pouvons pas choisir ainsi les points qui nous plaisent.

J'ai un dernier exemple qui me vient à l'esprit. Il s'agissait de la pétition qui demandait la création d'une maison de quartier aux Grottes/Cropettes. Il y avait deux demandes dans cette pétition. La première, concernait les postes de travail et la deuxième une maison de quartier. Nous ne sommes pas entrés en matière sur la première demande, étant donné que c'était à l'Etat de le faire, et nous avons fait une motion demandant à la Ville de faire ce qui était en son pouvoir pour créer cette maison de quartier; cette manière de procéder me paraît beaucoup plus saine.

**La présidente.** Monsieur Bonny, suite à vos remarques, j'ai pris un avis et il m'a été confirmé que nous pouvions voter ces conclusions, c'est-à-dire voter les deux points acceptés par la commission, soit les points un et quatre.

Je crois que c'est une question de mise en forme. Il est vrai que le rapporteur aurait dû indiquer le vote sous une autre forme, mais, en vérité, c'est tout à fait faisable et nous pouvons voter ces conclusions.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Je propose une autre méthode de travail. Tout à l'heure, on n'a pas voulu accepter un projet global, à savoir le projet de motion préjudicielle. Dès lors, nous sommes obligés de voter sur des points précis, en les prenant les uns après les autres. Alors, à partir du moment où il y a eu en commission sur chacun des points de la pétition un vote, en toute logique nous devons nous prononcer également sur chacun desdits thèmes de la proposition pour voir quelle est la majorité qui ressort de ce Conseil municipal. En tout cas, c'est ce que nous demandons.

**M. Tristan Cerf** (AdG/TP). Est-il vraiment sensé de refaire le travail de la commission, étant donné que cette dernière a formulé ses conclusions et qu'elles paraissent sages? En revanche, les points deux et trois de la pétition paraissent farfelus!

**La présidente.** Je vous propose d'accepter la proposition de M. Zaugg, c'est-à-dire de voter point par point sur les quatre points.

*Mise aux voix, cette procédure est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).*

**M. Pierre Reichenbach** (L). Madame la présidente, je crois que, pour plus de clarté, pour chaque vote, il faudrait que vous lisiez la ligne concernée.

**La présidente.** C'était bien mon intention, Monsieur Reichenbach. Je vous lis le point un de la pétition: «De placer des distributeurs de sachets pour ramasser les crottes de chiens dans tous les parcs publics de la commune ainsi qu'au centre-ville et dans les quartiers d'habitation, afin de permettre aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux.»

*Le point un de la pétition est mis aux voix; il est accepté sans opposition (2 abstentions).*

**La présidente.** Je vous lis le point deux de la pétition: «De créer, dans chaque parc public et espace vert de la commune, un espace de liberté pour les chiens, afin de permettre à ceux-ci de s'ébattre librement sans gêner les autres usagers des parcs et espaces verts.»

*Le point deux de la pétition est mis aux voix; il est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**La présidente.** Je vous lis maintenant le point trois de la pétition: «D'autoriser les chiens tenus en laisse à accompagner leurs propriétaires sur les pelouses des espaces verts publics, étant entendu que les propriétaires seront amendables si l'animal est sans laisse, s'ils laissent des déjections de l'animal sans les ramasser et si l'animal abîme la pelouse.»

*Le point trois de la pétition est mis aux voix, il est refusé par une large majorité.*

**La présidente.** Je vous donne lecture du point quatre de la pétition: «d'octroyer aux personnes se trouvant en difficulté financière, notamment les personnes âgées, une réduction de la taxe sur les chiens.»

**Le point quatre de la pétition est mis aux voix, il est accepté par 29 oui contre 20 non (quelques abstentions).**

Les conclusions sont ainsi conçues:

### CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 101 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- placer des distributeurs de sachets pour ramasser les crottes de chiens dans tous les parcs publics de la commune ainsi qu'au centre-ville et dans les quartiers d'habitation, afin de permettre aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux;
- octroyer aux personnes se trouvant en difficulté financière, notamment les personnes âgées, une réduction de la taxe sur les chiens.

**10. Clause d'urgence sur la motion de MM. André Kaplun, Pierre de Freudenreich, Jean-Luc Persoz et Bernard Lescaze: «Halle N° 6 de Palexpo» (M-3)<sup>1</sup>.**

**La présidente.** Nous avons reçu un projet d'arrêté muni de la clause d'urgence et je vous propose de débattre de l'urgence maintenant. (*M. Sormanni annonce une motion d'ordre.*)

**M. Daniel Sormanni (S).** Nonobstant le sujet qui peut être intéressant, j'aimerais quand même vous rappeler qu'en ce qui concerne les projets d'arrêtés – et je vous renvoie aux articles 41, 42 et 43 de notre règlement – il n'y a pas d'arrêté urgent, par conséquent, cette clause d'urgence est illégale.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Je transforme donc le projet d'arrêté en motion.

**La présidente.** Le projet d'arrêté étant transformé en motion par ses auteurs, je donne la parole à M. de Freudenreich pour qu'il développe l'urgence.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Indépendamment de ce petit problème juridique, et je remercie M. Sormanni de nous rendre attentifs à cela, afin que le bureau puisse respecter les procédures, nous nous sommes limités à tenter de vous démontrer qu'il y avait manifestement une urgence et de vous faire part de notre volonté de participer au financement de la Halle 6.

L'urgence est tout à fait évidente, étant donné que vous avez pu observer en lisant votre presse quotidienne que le Conseil d'État est intervenu auprès du Conseil administratif pour solliciter de la part de la Ville de Genève une participation dans le cadre du financement de cette réalisation indispensable pour Genève.

Indépendamment de l'urgence, une toute petite explication s'impose. L'urgence est évidente, mais il est important que vous ayez une explication concernant le financement. La motion demande tout simplement que le Conseil administratif présente un arrêté. Juste pour revenir sur ce point et vous expliquer dans quoi s'inscrit cette volonté de pouvoir voter un arrêté de 10 millions de francs, c'est qu'il y a plusieurs mois...

---

<sup>1</sup> Annoncée, 194.

*M. Daniel Sormanni (S).* Sur l'urgence!

**La présidente.** Monsieur Sormanni, s'il vous plaît, laissez parler l'orateur.

*M. Daniel Sormanni.* Il ne parle pas de l'urgence, mais du fond!

*M. Pierre de Freudenreich.* Il me semble que M. Sormanni est victime d'affolement momentané; j'espère que cela va lui passer et qu'il aura la gentillesse d'écouter la minorité, car, dans le discours de législature, on avait entendu dire qu'on tiendrait compte du point de vue des minorités. (*M. Sormanni claque son pupitre.*)

**La présidente.** Monsieur Sormanni, je vous prie de ne pas claquer votre pupitre, c'est une habitude qui est très désagréable. Monsieur de Freudenreich, vous avez la parole.

*M. Pierre de Freudenreich.* Merci, Madame la présidente. Il y a environ deux ans, le Conseil municipal avait voté, d'ailleurs contre l'avis de l'Entente, la vente des actions Swissair, suite à un certain nombre de décisions de cette compagnie d'aviation. Cette vente a eu comme conséquence une plus-value de 14 millions de francs. Cette plus-value de 14 millions, contrairement à ce qui avait été souhaité par l'Entente, a été portée en déduction des charges d'exploitation de l'exercice et, évidemment, cela a permis de diminuer artificiellement le déficit, déficit que la gauche a bien entendu provoqué. Nous aurions souhaité – et c'était l'objectif – que cette plus-value soit portée en investissements dans l'aéroport ou dans une infrastructure cantonale qui avait un impact sur l'économie de la Ville de Genève. Eh bien, c'est le moment ou jamais d'investir 10 millions pour soutenir le projet de la Halle 6, afin que cette réalisation puisse se faire et que la Ville de Genève puisse également participer aux charges et aux bénéfices liés à cette réalisation.

**M. Sami Kanaan (S).** Je constate que les libéraux réagissent au quart de tour quand le Conseil d'Etat fait publiquement pression sur la Ville.

A ma connaissance, mais je peux être complètement aveugle, le dossier de la Halle 6 de Palexpo ne date pas de la semaine passée. Cela fait des semaines, voire des mois que le Grand Conseil et, en général, l'Etat discutent de ce dossier. Alors,

comment, tout à coup, la semaine passée, le Conseil d'Etat se rappelle-t-il qu'il existe une Ville de Genève, comme par hasard, pour lui piquer 10 millions de francs, alors qu'il l'oublie largement quand il s'agit de lui accorder des compétences? Donc, tout à coup, il y aurait urgence? Désolés, nous ne fonctionnons pas comme ça. Si le Conseil d'Etat a besoin de la Ville de Genève, il lui adresse une demande en bonne et due forme dans les délais et, éventuellement, nous discuterons de ce dossier. Par conséquent, l'urgence, c'est «niet».

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). A la lecture de ce projet d'arrêté, transformé en motion, j'ai été assez surpris. En effet, les signataires de cette motion sont habituellement très prévoyants, mais là, ils ont oublié un point important.

Je rappellerai à M. Kaplun l'affaire de la SWA. Si nous n'avions pas collaboré pour faire tomber cette combine, nous aurions perdu 5 millions de francs. Nous sommes donc très scrupuleux, et c'est pourquoi, si l'urgence est acceptée, je propose d'ajouter un article 4...

**La présidente.** Parlez de l'urgence, Monsieur Lyon!

*M. Jean-Pierre Lyon.* Je parle de l'urgence, Madame la présidente. (*Rires.*)

**La présidente.** Ah, bon? Bizarre!

*M. Jean-Pierre Lyon.* J'ai bien dit, si l'urgence était acceptée. Donc, si l'urgence est acceptée, afin que, demain, nous puissions travailler sur un dossier valable, un article 4 doit être ajouté, stipulant une augmentation fiscale de 1,5 centime par contribuable, pour boucher le trou de 10 millions de francs.

Si cet article 4 n'est pas rajouté, il n'y a pas d'urgence, Madame la présidente. Cet objet pourra très bien figurer dans un prochain ordre du jour.

**M. Pierre Muller, maire.** Puisque nous avons reçu une demande du Conseil d'Etat, ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du Conseil administratif de demain. Je vous propose donc d'attendre les délibérations du Conseil administratif de demain matin et ensuite de vous faire une opinion à ce propos. En clair, je vous propose de clore immédiatement le débat.

**La présidente.** Merci, Monsieur le maire. Est-ce que les motionnaires retirent leur motion?

*M. Pierre de Freudenreich (L).* Non.

**La présidente.** Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous faire part de la modification apportée à ce projet d'arrêté qui est devenu une motion.

L'invite devient celle-ci: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un projet d'arrêté en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer la construction de la Halle N° 6 de Palexpo.»

L'article premier, ainsi que les articles 2 et 3 sont supprimés.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Madame la présidente, les Verts tiennent à vous dire qu'ils sont contre l'urgence. Ils pensent que, sur un sujet si important, s'il y avait eu urgence, le Conseil administratif serait venu avec un projet d'arrêté.

On apprend que M. Muller, maire de la Ville de Genève, veut clore le débat et nous sommes d'accord de le suivre. Nous voterons donc contre l'urgence et nous attendrons la décision que nous communiquera le Conseil administratif à notre séance de demain.

*Mise aux voix, la clause d'urgence est refusée par 34 non contre 28 oui (une abstention).*

## 11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 12. Interpellations.

Néant.

### 13. Questions.

*orales:*

**M. Pierre Losio** (Ve). Ma question est une question de domesticité concernant notre présence dans ce Conseil municipal. J'ai pour habitude, les jours de séances, d'emprunter la rampe qui se trouve sous la tour Baudet, afin d'y garer mon vélo. Dans cette rampe, il y a un panneau sur lequel il est inscrit «bicyclettes», et j'en ai déduit que je pouvais y garer mon véhicule. Or cela est absolument impossible, car les deux garages sont occupés par des véhicules motorisés à deux roues.

Est-ce que le Conseil administratif pourrait intervenir auprès du propriétaire de ce bâtiment, qui, je crois, est l'Etat, afin qu'au sous-sol de la tour Baudet un parking soit disponible pour les vélos, puisqu'il est inscrit «bicyclettes»?

**La présidente.** Le Conseil administratif répondra ultérieurement. Monsieur Dossan.

**M. Guy Dossan** (R). Ma question s'adresse à M. Muller et concerne le fermage de la Ville de Genève pour les bars du Grand Théâtre. Depuis plusieurs années, c'est de pis en pis! Du temps où le Richemond gérait ces bars, ce n'était déjà pas génial, mais maintenant ceux-ci sont transformés en cantines self-service; il n'y a que les prix qui, eux, augmentent. Il s'agit du Grand Théâtre, d'accord, mais je pense que le fermier actuel fait un chiffre d'affaires suffisant pour que le service soit en rapport avec les prix qu'il pratique. Serait-il possible de faire quelque chose?

**M. Pierre Muller, maire.** Monsieur le conseiller municipal, il s'agit de votre appréciation personnelle, et je ne sais pas si elle est partagée par la majorité de la population qui fréquente le Grand Théâtre. Il me semble que le fermier actuel a un certain succès, étant donné la fréquentation du bar et du restaurant; je l'ai moi-même expérimenté pas plus tard qu'hier soir.

Je prends acte de votre remarque et j'étudierai dans quelle mesure il est possible d'améliorer le service.

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Ma question s'adresse certainement à plusieurs conseillers administratifs, puisqu'elle concerne aussi bien la sécurité que la tranquillité de notre paisible cité.

Depuis quelques mois, on peut observer dans les airs, au-dessus du quartier de Plainpalais, et plus particulièrement au-dessus de l'arsenal et de la caserne, un ballet toujours plus fréquent et toujours plus désagréable d'hélicoptères de l'armée. Je me pose donc la question de savoir s'il est possible à un hélicoptère d'atterrir n'importe où et n'importe quand dans cette ville; n'existe-t-il pas des aéroports réservés à cet usage? Deuxièmement, est-il vraiment nécessaire d'utiliser des hélicoptères de l'armée, qui atterrissent en plein centre de la ville, alors qu'il y a une autoroute de contournement et que le quartier de Plainpalais est déjà copieusement servi en matière de trafic militaire?

**M. Pierre Muller, maire.** Il s'agit d'une question qui devrait être adressée à mon collègue André Hediger. Je peux vous répondre en substance que l'armée suisse a probablement demandé une autorisation d'atterrissage dans la cour de la caserne des Vernets. Vous savez qu'actuellement, pour des questions de sécurité, il y a un certain nombre de troupes postées à Genève, chargées de surveiller les bâtiments onusiens, des missions diplomatiques ainsi que toute une série d'ambassades et, à ma connaissance, l'armée procède, par les airs, à l'inspection de ces dispositifs de sécurité. Connaissant la manière dont les choses se traitent dans l'armée suisse, je suis absolument persuadé que toutes les demandes d'autorisations ont été faites en bonne et due forme.

**M. Christian Zaugg (AdG/SI).** Il y a quelque temps, nous avons appris, dans les écoles primaires de la Ville de Genève, par un premier courrier de M. Nasel, puis par un second émanant de la police des constructions de l'Etat de Genève, que tout rassemblement de plus de cinquante personnes était interdit dans une salle de gymnastique, si cette dernière ne possédait qu'un accès et ne bénéficiait pas de sorties de secours.

La majorité des salles de gym des écoles en ville de Genève ne possédant qu'un accès, si l'on suit ces directives, plus aucun rassemblement n'est actuellement possible dans une école, à moins qu'elle ne dispose d'une aula ou d'un autre lieu similaire pour y organiser une fête ou un spectacle. Nous sommes dans une situation de blocage complet. La Société pédagogique genevoise va intervenir et solliciter une entrevue avec le Conseil administratif. Aussi, j'aimerais que ce dernier se penche là-dessus et qu'il cherche des solutions à ce problème inattendu.

**La présidente.** Le Conseil administratif répondra ultérieurement. Il y a encore le temps pour une question. Puisque plus personne ne demande la parole, je vous souhaite une bonne nuit. A demain.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	202
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	202
3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien du Café Au Fribourgeois (P-92 A). Suite du premier débat .....	202
4. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Jean-Marc Froidevaux et Jean-Marie Hainaut: «Pour l'application de la politique genevoise en matière de lutte contre le trafic, l'usage et l'abus des stupéfiants chez Artamis» (R-1) .....	217
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Marquet, René Grand, Daniel Künzi, Guy Savary et Alain Dupraz: «Pour un aménagement du parc de l'Ancien-Palais respectueux des accords passés» (M-1) ...	220
6. Clause d'urgence sur la motion de MM. Roger Deneys, Jean-Pascal Perler, Roman Juon et M <sup>me</sup> Isabelle Brunier: «Pour une «journée sans voitures» sans voitures» (M-405) .....	223
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un couvert à la plaine de Plainpalais» (P-95 A)...	226
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour que vive Chez Gaby!» (P-97 A) .....	234
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens (P-101 A) .....	238
– Motion préjudicielle de M. Roman Juon: «Pour l'établissement d'une charte qui définisse les devoirs des propriétaires de chiens en ville de Genève» (M-2) .....	242
10. Clause d'urgence sur la motion de MM. André Kaplun, Pierre de Freudenreich, Jean-Luc Persoz et Bernard Lescaze: «Halle N° 6 de Palexpo» (M-3) .....	257

11. Propositions des conseillers municipaux .....	260
12. Interpellations .....	260
13. Questions .....	261

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*